



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**PLAN DECENNAL POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS DU
MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) 2006-2015**

Avril 2008

CARTE ADMINISTRATIVE DU MALI :

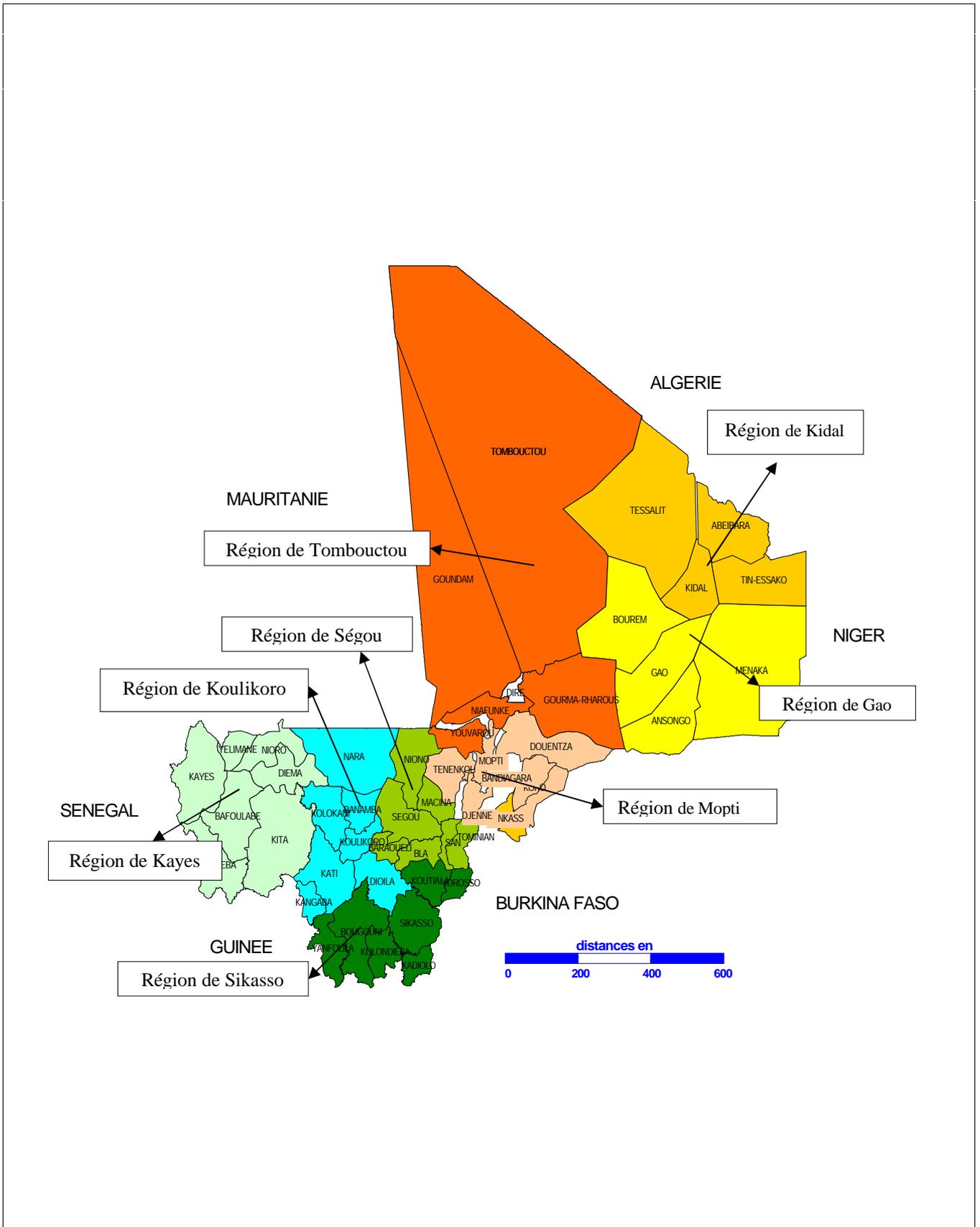


TABLE DES MATIERES

	PAGES
TABLE DES MATIERES	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4-5
LISTE DES TABLEAUX ET GRAHIQUES	6
RESUME EXECUTIF	7-9
INTRODUCTION	10-11
1 ^{ère} PARTIE : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	12-18
I. Présentation générale du Mali et de son contexte de développement	13
1.1 Situation économique et indicateurs clés de développement	13
1.2 Principales politiques et stratégies de développement	14-15
II. Cadre macro – économique récent	16-18
2 ^{ème} PARTIE : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME BASEE SUR LES OMD	19-54
I. Analyse diagnostique par secteur	20
1.1 Agriculture et lutte contre la faim	20-21
1.2 Education	22-24
1.3 Genre et autonomisation des femmes	25
1.4 Santé	26-27
1.5 Eau et assainissement	28-29
1.6 Infrastructures de base	30-32
II. Axes stratégiques d'intervention	33
2.1 Agriculture et lutte contre la faim	33-34
2.2 Education	35-36
2.3 Genre et autonomisation des femmes	36-37
2.4 Santé	38-40
2.5 Eau et assainissement	41-42
2.6 Infrastructures de base	42-44
III. Evaluation des besoins pour la réalisation des OMD	45-54
3.1 Agriculture et lutte contre la faim	45-47
3.2 Education	47-48
3.3 Genre et autonomisation des femmes	49
3.4 Santé	50-51
3.5 Eau et assainissement	51-52
3.6 Infrastructures de base	53-54
3 ^{ème} PARTIE : STRATEGIE DE FINANCEMENT ET PARTENARIAT	55-67
I. Coût global et financement des OMD	56-65
1.1 Coût global des besoins évalués	56-57
1.2 Stratégie de financement	57-65
II. Principaux défis à relever	66-67
2.1 Mobilisation des ressources internes et externes	66
2.2 Capacités institutionnelles et humaines	67
2.3 Efficacité de la dépense publique	67
4 ^{ème} PARTIE : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI - EVALUATION	68-75
I. Mesures essentielles pour la mise en œuvre du Plan décennal OMD	69-71
1.1 Réforme de l'administration publique	69
1.2 Gestion stratégique et pilotage de l'économie	69-70
1.3 Finances publiques	70
1.4 Développement du capital humain : renforcement des capacités des secteurs sociaux	70-71
1.5 Renforcement des capacités du secteur privé	70-71
1.6 Renforcement des capacités de la société civile	71
1.7 Autres domaines de gouvernance	71
II. Dispositif de suivi – évaluation du Plan décennal OMD	72-75
2.1 Principes directeurs	72
2.2 Architecture du dispositif	72-73
2.3 Matrice d'actions pour l'opérationnalisation du Plan décennal OMD	74-75
CONCLUSION	76
ANNEXES	77

SIGLES ET ABREVIATIONS

AAGR	Autres Activités Génératrices de Revenus
ADM	Aéroports du Mali
AEP	Adduction d'Eau Potable
AES	Adduction d'Eau Sommaire
AGOA	African Growth Opportunity Act
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accords de Partenariat Economique
ARV	Anti – Rétro – Viraux
ASACO	Association de Santé Communautaire
BCD	Bibliothèques Centres Documentaires
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFE	Centre d'Apprentissage Féminin
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CESEC	Conseil Economique Social et Culturel
CES/DRS	Conservation et Enrichissement des Sols/Défense et Restauration des Sols
CNESOLER	Centre National d'Energie Solaire et d'Energies Renouvelables
CNPE	Comité National de Politique Economique
CPF	Commissariat à la Promotion de la Femme
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CRESMIC	Cadre de Référence et Support Méthodologique Minimum Commun OMD – CSLP
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CTA	Combinaison Thérapeutique à base d'artémisinine
DOTS	Directly Observed Therapy Short - Course
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et de Lutte contre les Pollutions et Nuisances
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNP	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
EBC	Enquête Budget Consommation
EDM - SA	Energie du Mali - Société Anonyme
EDSM	Enquête Démographique et de Santé au Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMCES	Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
ENER	Energies Nouvelles et Renouvelables
ENP	Etude Nationale Prospective « Mali 2025 »
EPEM	Equivalent Point d'Eau Moderne
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau

HCCT	Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HCNLS	Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA
HT/BT	Haute Tension/Basse Tension
IADM	Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
IRA	Infections Respiratoires Aigues
JNV	Journées Nationales de Vaccination
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACT	Projet d'Amélioration des Corridors de Transport
PAGAM-GFP	Programme Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDDSS	Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PEC	Prise en Charge
PEDASB	Projet Electrification et Développement de l'Accès de Base
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PMA	Paquet Minimum d'Activité
PMH	Pompes à Motricité Humaine
PNAE	Programme National d'Action Environnementale
PNAEP	Plan National d'Accès à l'Eau Potable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODESS	Programme Quinquennal de Développement Sanitaire et Social
PRODEJ	Programme de Développement de la Justice
PROSEA	Programme Sectoriel Eau et Assainissement
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PST	Projet Sectoriel des Transports
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Prévention de la Transmission Mère - Enfant
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNDHD	Rapport National sur le Développement Humain Durable
SHVA	Systèmes Hydrauliques Villageois Améliorés
TBI	Taux Brut d'Inscription
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDR	Test de Dépistage Rapide
TNS	Taux Net de Scolarisation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immunodéficience Acquis
ZER	Zones Economiques Régionales

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

(i) - Tableaux :

- Tableau n°1 : Principaux indicateurs clés de développement au Mali
- Tableau n°2 : évolution de l'encours de la dette 2004-2006
- Tableau n°3 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA en 2005 et 2006
- Tableau n°4 : Evolution des indicateurs de malnutrition des enfants de moins de 5 ans entre 1987 et 2006
- Tableau n°5 : Evolution des principaux indicateurs du secteur de l'énergie
- Tableau n°6 : Actions stratégiques en matière de genre et promotion de la femme
- Tableau n°7 : Ensemble des interventions de la santé maternelle
- Tableau n°8 : Objectifs retenus pour l'évolution de l'état des routes au Mali
- Tableau n°9 : Synthèse des estimations des coûts pour la lutte contre la faim
- Tableau n°10 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD dans le secteur de l'Education de Base au Mali
- Tableau n°11 : Coûts nécessaires pour le genre et l'autonomisation des femmes
- Tableau n°12 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD dans le secteur de la santé
- Tableau n°13 : Besoins par type de personnel nécessaire à l'atteinte des OMD – santé au Mali
- Tableau n°14 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD dans le secteur eau-assainissement
- Tableau n°15 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD dans le secteur de l'énergie
- Tableau n°16 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD au Mali dans le secteur « Routes et transport »
- Tableau n°17 : Récapitulatif des coûts par secteur pour l'atteinte des OMD au Mali
- Tableau n°18 : Répartition des coûts du secteur agriculture et lutte contre la faim entre les différents acteurs
- Tableau n°19 : Répartition des coûts entre les différents acteurs du secteur de l'éducation
- Tableau n°20 : Répartition des coûts du secteur Genre et autonomisation des femmes entre les différents acteurs
- Tableau n°21 : Evolution de la structure du financement des dépenses de santé
- Tableau n°22 : Répartition des coûts entre les différents acteurs dans le secteur de la santé
- Tableau n°23 : Répartition des coûts dans le secteur Eau – assainissement
- Tableau n°24 : Répartition des coûts entre les différents acteurs dans le secteur de l'énergie
- Tableau n°25 : Répartition des coûts entre les différents acteurs dans le secteur des routes et transport
- Tableau n°26 : Stratégie globale de financement des besoins liés aux OMD au Mali
- Tableau n°27 : Répartition des coûts entre les acteurs
- Tableau n°28 : Matrice d'actions pour l'opérationnalisation du Plan décennal OMD au Mali

(ii) - Graphiques :

- Graphique n°1 : Evolution du taux de croissance entre 2004 et 2006
- Graphique n°2 : Evolution du taux d'inflation entre 2004 et 2006
- Graphique n°3 : Evolution des indicateurs des finances publiques entre 2004 et 2006
- Graphique n°4 : Evolution des indicateurs des échanges extérieurs de 2004 à 2006
- Graphique n°5 : Répartition des coûts estimés par secteur
- Graphique n°6 : Evolution de la contribution des acteurs dans le financement des OMD

RESUME EXECUTIF

Le Mali est un pays vaste d'une superficie de 1.241.238 km², situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et partageant plus de 7.000 km de frontière avec 7 pays limitrophes. Cette position fait du Mali un pays charnière entre l'Afrique du nord arabo – berbère et l'Afrique noire subsaharienne.

Le Mali s'est engagé depuis 1992 dans un vaste processus de décentralisation et de déconcentration qui marque la volonté irréversible des autorités du pays à responsabiliser les populations dans la gestion de leur propre développement. Ce processus a permis de remodeler le paysage administratif du Mali en 703 Communes (dont 607 rurales et 96 urbaines), 49 Cercles, 8 Régions et 1 District (Bamako).

Selon les projections faites sur la base des données du dernier recensement de 1998, la population malienne s'élevait déjà à 12,051 millions d'habitants en 2006 et devrait atteindre 13,415 millions en 2010 et 15,374 millions en 2015. Cet élan démographique donne une idée de l'importance des besoins à satisfaire en matière d'alimentation, de santé, d'eau potable, d'éducation et d'emploi, entre autres.

La situation politique et sociale du pays s'est sensiblement améliorée au cours de la décennie écoulée. Ainsi, depuis 1992 des élections démocratiques (présidentielles, législatives et communales) sont organisées dans un climat politique consensuel et apaisé. Ce qui permet d'assurer l'alternance du pouvoir dans la stabilité sociopolitique.

Au plan économique et financier, le Mali a entrepris depuis 1982, avec l'appui des institutions de Bretton Woods, des programmes d'ajustement structurel (PAS) visant à rétablir les équilibres macro-économiques et la viabilité des finances publiques. Ainsi, le Mali a connu un taux de croissance économique moyen de 5,1% sur la période 2002 à 2006 contre 3% enregistrés dans le reste de la zone UEMOA.

Le Gouvernement malien a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. A ce titre, il a élaboré et adopté en 2002 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2002-2006. A l'issue de la mise en œuvre du CSLP de 1^{ère} génération, un second CSLP ou de 2^{ème} génération, dénommé « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté » (CSCR) 2007-2011, adopté par le Gouvernement malien en décembre 2006.

Selon les principales conclusions issues du Premier Rapport de Suivi de la mise en œuvre des OMD au Mali (2005), au rythme actuel de mise en œuvre des politiques et stratégies, d'exécution des programmes et projets de développement, le pays a peu de chance d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015. Cependant, dans certains domaines (autosuffisance alimentaire, scolarisation primaire universelle, accès à l'eau potable), l'espoir est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus, voire intensifiés.

En effet, l'analyse diagnostique faite au niveau des secteurs concernés par les OMD au Mali a permis de mieux cerner l'ampleur des besoins à satisfaire et la nature des défis à relever pour être au rendez – vous de 2015.

L'exercice d'évaluation des besoins et de costing pour l'atteinte des OMD au Mali à l'horizon 2015 a été fait sur la base des modèles conçus par le Millenium Project et adaptés aux réalités du pays.

Ainsi, selon les estimations faites sur la base de ces modèles, il faudrait globalement 8 848,662 milliards de F CFA pour l'atteinte des OMD par le Mali en 2015. Ce qui correspond à un besoin annuel moyen de 884,866 milliards de F CFA. En moyenne, il faudra engager des coûts à hauteur de 64 850 F CFA (soit environ US \$ 130) par an et pour chaque malien dans la marche effective vers l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

L'analyse des résultats par secteur montre que l'éducation de base (28%), la santé (21%), l'agriculture et la lutte contre la faim (17%) et l'énergie (16%) absorbent la plus grande partie des ressources nécessaires pour assurer l'atteinte des OMD. Les infrastructures routières et de transports (9%) et l'eau – assainissement (8%) représentent le second groupe d'investissement important en matière de coût. Les besoins identifiés pour ce groupe sont plus liés aux besoins en infrastructures qu'aux besoins en ressources humaines. Le genre ne représente que 1% du total des besoins de ressources estimés nécessaires pour l'atteinte des OMD en 2015.

La réalisation des OMD au Mali doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement issus de l'évaluation des coûts. Ainsi, la stratégie globale de financement a retenu trois catégories d'acteurs contributeurs, à savoir : (i) les ménages/bénéficiaires qui participeront en moyenne annuelle à hauteur de 23% du coût global, (ii) l'Etat central qui apportera, sur ressources propres, 32% des financements requis et, (iii) les partenaires au développement qui appuieront l'Etat avec des ressources extérieures (sous forme de prêts et dons) à hauteur de 45% du coût global.

En partant des coûts estimés pour la réalisation des OMD, il apparaît que les besoins requièrent des financements annuels très importants. Par ailleurs, il est évident que ces interventions massives doivent se faire tout en préservant les grands équilibres macroéconomiques. Les questions les plus importantes auxquelles il faudra alors répondre se posent dans les termes suivants : le Mali peut-il mobiliser suffisamment de ressources internes et externes pour répondre aux besoins ainsi identifiés ? Les capacités institutionnelles et humaines permettent-elles d'absorber les ressources qui seront mobilisées ? La gestion des finances publiques permet-elle d'assurer une efficacité optimale de la dépense afin d'avoir le maximum d'impact sur les bénéficiaires ?

Le financement et la mise en œuvre du Plan décennal OMD 2006-2015 dépendront donc des réformes stratégiques à entreprendre dans les domaines tels que l'administration publique, la gestion du développement et le pilotage de l'économie, les finances publiques, le développement du capital humain, le renforcement des capacités de la société civile, du secteur privé, et la bonne gouvernance.

Pour plus de synergie et d'efficacité, le dispositif institutionnel pour le suivi – évaluation du Plan décennal OMD doit être le même que celui du processus CSLP. A cet effet, il convient de rappeler que les mécanismes institutionnels du CSLP comprennent : (i) un Comité d'Orientation, (ii) une Commission Mixte Mali - Partenaires au développement, (iii) un Comité National de Pilotage, des groupes de travail, et (iv) un Secrétariat Technique.

Les indicateurs de suivi – évaluation et les mécanismes de reporting du Plan décennal OMD et du CSLP doivent être aussi harmonisés. Ainsi, lors de l'atelier méthodologique et de lancement de la préparation du 1^{er} Rapport National sur le Suivi de la Mise en Œuvre des OMD au Mali (décembre 2003), il a été décidé d'élaborer ce rapport tous les deux (2) ans. Toutefois, il a été recommandé, par la suite, qu'à terme le rapport de mise en œuvre du CSLP rende également compte des progrès réalisés dans l'atteinte des OMD au Mali.

Mais au préalable, le Plan décennal d'atteinte des OMD au Mali doit être pris en compte dans le processus opérationnel de mise en œuvre des actions de développement tant au niveau des Départements sectoriels (notamment ceux directement concernés par les OMD) qu'au niveau des Ministères transversaux (Plan et Aménagement du Territoire, Economie et Finances).

Cela passe nécessairement par les mesures d'accompagnement suivantes, entre autres :

- ü l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles basées sur des objectifs et cibles de moyen et long termes, concourant à l'atteinte des OMD ;
- ü l'élaboration des CDMT dans tous les secteurs concernés par les OMD ;
- ü la prise en compte des besoins en financements additionnels liés à l'atteinte des OMD en 2015 dans le cadrage macroéconomique et dans les CBMT/CDMT ;
- ü la mise en place d'un système d'information permettant de renseigner les indicateurs de suivi – évaluation du CSLP II et des OMD retenus dans le CRESMIC – Mali (Cadre de référence et support méthodologique minimum commun OMD – CSLP II du Mali) ;
- ü le renforcement des capacités des acteurs de développement, notamment ceux directement impliqués dans la mise en œuvre des OMD au Mali, à travers notamment la formation et les échanges d'expériences ;
- ü l'élaboration et la mise en œuvre d'une intense campagne de plaidoyer et de communication pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan décennal et à l'atteinte des OMD au Mali.

INTRODUCTION

Après l'élaboration et la publication de son premier Rapport de Suivi de la Mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2004/2005, le Mali poursuit le processus de finalisation de son Plan Décennal 2006-2015 pour l'atteinte des OMD. Ce Plan doit s'inscrire, avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025.

Aussi, le CSLP de 2^{ème} génération, dénommé « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté » (CSCR) 2007-2011, doit-il constituer la première tranche quinquennale d'opérationnalisation du Plan décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali.

Dans le cadre du processus d'élaboration de ce Plan, l'évaluation des besoins (costing) pour l'atteinte des OMD a été menée avec l'appui du Bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Mali et de celui du Projet du Millénaire de New York. Ainsi, les modèles sectoriels développés par le PNUD ont été adaptés et exploités par des points focaux maliens depuis le mois d'août 2006 pour évaluer le coût des besoins liés à l'atteinte des OMD dans les domaines suivants :

- l'agriculture et la lutte contre la faim ;
- l'éducation de base ;
- le genre et l'autonomisation des femmes ;
- la santé et la lutte contre le VIH/SIDA ;
- l'eau et l'assainissement
- l'énergie ;
- les routes et transports.

La logique des modèles utilisés et les principales étapes de l'exercice de costing peuvent être résumées comme suit : (i) identification de la liste des interventions nécessaires, (ii) spécification des cibles pour chaque ensemble d'interventions à mener au niveau sectoriel, (iii) estimation des besoins en ressources (humaines, matérielles, financières) nécessaires, et (iv) vérification, arbitrage et analyse des résultats obtenus.

Sur la base de cette approche méthodologique et en tenant compte des données démographiques du pays et des données caractéristiques des secteurs, les résultats des estimations des coûts pour l'atteinte des OMD au Mali à l'horizon 2015 ont été mis en cohérence avec les principales politiques et stratégies sectorielles et validés par les acteurs concernés.

Pour des raisons méthodologiques et de besoin de comparaison internationale, les coûts globaux ainsi retenus pour l'atteinte des OMD en 2015 ne tiennent pas compte de toutes les interventions supplémentaires jugées « nécessaires » par les sectoriels, encore moins des besoins liés à tous les aspects de développement au Mali. Mais ils constituent, tout de même, une base d'appréciation objective du niveau des ressources nécessaires pour la réalisation d'« un Mali meilleur pour tous » d'ici 2015.

En outre, certaines évaluations et analyses liées à cet exercice de costing pourront être affinées durant le processus de mise en œuvre et de suivi – évaluation du Plan Décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali qui, comme le CSLP, doit être perçu comme étant un document consensuel, itératif, issu d'un processus participatif de planification stratégique.

L'élaboration du Plan Décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali a pour finalité la mobilisation de tous les efforts, aussi bien au niveau des acteurs de développement locaux que de la Communauté internationale, afin de créer la synergie nécessaire autour des objectifs du Millénaire dont l'idéal se résume à : « un Monde Meilleur pour Tous ».

Le document de Plan Décennal présente les principaux résultats issus de ce long et complexe exercice de costing. Il est structuré autour de quatre (4) parties essentielles.

La première Partie intitulée « CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE » présente le contexte de développement et le cadre socio – économique du pays et retrace, brièvement, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des OMD au Mali.

La deuxième Partie consacrée à la « STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME BASEE SUR LES OMD » procède à l'analyse diagnostique dans les secteurs concernés par les OMD, à la définition des axes stratégiques d'intervention et à l'évaluation des besoins liés à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

La troisième Partie relative à la « STRATEGIE DE FINANCEMENT ET PARTENARIAT » retrace la structure actuelle de financement des interventions dans les secteurs concernés par les OMD, formule les différentes hypothèses sur son évolution souhaitée en 2015 et met l'accent sur les principaux défis à relever, notamment pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des OMD.

Quant à la quatrième Partie portant sur la « MISE EN ŒUVRE ET SUIVI – EVALUATION », elle traite des mesures essentielles pour le renforcement des capacités des acteurs, des principes directeurs et de l'architecture du dispositif de suivi – évaluation du Plan Décennal OMD, ainsi que de la matrice d'action en vue de son opérationnalisation.

Les principaux résultats issus des modèles de costing ont été regroupés à la fin du document en Annexes.

1^{ère} PARTIE : CONTEXTE SOCIO – ECONOMIQUE

I. Présentation générale du Mali et de son contexte de développement

Le Mali est un pays vaste d'une superficie de 1.241.238 km². Situé dans l'hinterland au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali partage plus de 7.000 km de frontière avec 7 pays limitrophes, à savoir : l'Algérie au nord, le Niger et le Burkina Faso à l'est, la Côte d'Ivoire et la Guinée - Conakry au sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'ouest. Cette position fait du Mali un pays charnière entre l'Afrique du nord arabo-berbère et l'Afrique noire subsaharienne.

Le Mali s'est engagé depuis 1992 dans un vaste processus de décentralisation et de déconcentration, qui marque la volonté irréversible des autorités du pays à responsabiliser les populations dans la gestion de leur propre développement. Ce processus a permis de remodeler le paysage administratif du Mali en 703 Communes (dont 607 rurales et 96 urbaines), 49 Cercles, 8 Régions et 1 District (Bamako). Ce nouveau découpage administratif du pays est propice à la conception et à la mise en œuvre d'actions de développement répondant mieux aux préoccupations des communautés de base.

Selon les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998, la population totale résidente du Mali était estimée à 9,810 millions d'habitants dont 50,5% de femmes et 49,5% d'hommes. L'espérance de vie à la naissance était de 60,5 ans pour l'ensemble de la population, avec 62,2 ans pour les femmes et 58,8 ans pour les hommes. Les jeunes de moins de 15 ans représentaient 46,3% en 1998. Cette population croît au taux annuel moyen de 2,2%. Ainsi, selon les projections faites sur la base de ces données dans le cadre de l'élaboration du présent Plan décennal d'atteinte des OMD, la population malienne s'élevait déjà à 12,051¹ millions d'habitants en 2006 et devrait atteindre 13,415 millions en 2010 et 15,374 millions en 2015. Cet élan démographique donne une idée de l'importance des besoins à satisfaire en matière d'alimentation, de santé, d'eau potable, d'éducation et d'emploi.

La situation politique et sociale du pays s'est sensiblement améliorée au cours de la décennie écoulée. Ainsi, depuis 1992 des élections démocratiques (présidentielles, législatives et communales) sont organisées dans un climat politique consensuel et apaisé. Ce qui permet d'assurer l'alternance du pouvoir dans la stabilité socio - politique.

1.1. Situation économique et indicateurs clés de développement

Au plan économique et financier, le Mali a entrepris depuis 1982, avec l'appui des institutions de Bretton Woods, des programmes d'ajustement structurels (PAS) visant à rétablir les équilibres macro-économiques et la viabilité des finances publiques.

Ces réformes, couplées avec la dévaluation du franc CFA en 1994, ont permis au Mali d'accomplir des progrès appréciables vers la stabilisation macroéconomique. Ainsi, en reconnaissance de ces progrès accomplis par le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles, le Mali est devenu le 7^{ème} pays à atteindre le point d'achèvement (en février/mars 2003) dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée. En outre, le pays a bénéficié en 2006 de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM).

¹ Les résultats de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM) de 2006 ont donné 12,3 millions d'habitants.

Néanmoins, l'économie du Mali, pays sahélo - saharien enclavé, demeure encore vulnérable aux chocs exogènes (aléas climatiques, fluctuations des termes de l'échange, crises socio - politiques en Afrique de l'Ouest).

De ce fait, et en dépit des progrès accomplis, le niveau de certains indicateurs clés de développement demeure encore préoccupant comme le montre le tableau ci – après.

Tableau n°1 : Principaux indicateurs clés de développement au Mali :

Indicateurs	Année	Valeur
PIB courant aux prix du marché (en milliards de F CFA)	2006	3096,9
Taux de croissance du PIB réel (en %)	2006	5,3
PIB nominal par tête (en milliers de F CFA) par an	2006	266,4
Population (en millions d'habitants)	2006	12,3
Taux de croissance de la population (en %)	1998	2,2
Espérance de vie à la naissance (en années)	1998	60,5
Stock nominal dette extérieure/PIB (en %)	2006	20,3
Incidence de la pauvreté sur les ménages (en %)	2001	63,8
Prévalence du VIH/SIDA chez les adultes (en %)	2006	1,3
Ménages ayant accès à l'eau potable (en %)	2006	78,5
en milieu urbain (en %)	2006	95,4
en milieu rural (en %)	2006	68,4
Proportion de malnutrition chez les moins de 5 ans (en %)	2006	31,7
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	2006	96,0
Taux de mortalité juvénile (pour 1.000 naissances vivantes)	2006	105,0
Taux de mortalité infanto - juvénile (pour 1.000 naissances vivantes)	2006	229,0
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	2001	582,0
Taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire (en %)	2006	74,4
Filles (en %)	2006	69,5
Garçons (en %)	2006	79,0
Indice de parité (Filles/Garçons) à l'école primaire (en %)	2005	78,6
Taux d'alphabétisation des adultes (en %)	2006	26,2
Femmes (en %)	2006	18,2
Hommes (en %)	2006	34,9

Sources : DNSI/DNPD/DGDP/DNH/CPS – Santé et Education.

Les niveaux des indicateurs sociaux figurant dans ce tableau se situent, pour la plupart, en deçà des exigences OMD. Ce qui donne une idée de l'importance des défis à relever.

1.2. Principales politiques, stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté

Le Gouvernement malien a exprimé, au cours des dernières années, sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. A ce titre, il a élaboré et adopté en 2002 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2002-2006 A l'issue de la mise en œuvre de ce CSLP I dit de 1^{ère} génération, un second CSLP ou de 2^{ème} génération, dénommé « Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté » (CSCR) 2007-2011, adopté par le Gouvernement malien en décembre 2006. Ce document constitue désormais le cadre fédérateur de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme et le principal instrument de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. Il faut aussi rappeler que le CSLP se fonde sur l'Etude nationale prospective (ENP) «Mali 2025» réalisée de 1997 à 1999 sur toute l'étendue du territoire national et qui a permis de recueillir la perception des Maliens et leur vision de la société à l'horizon d'une génération.

Le CSCR 2007-2011 s'est largement inspiré, dans sa préparation, des leçons tirées de l'évaluation du CSLP 2002-2006 et vise deux objectifs majeurs à savoir :

- Ø promouvoir une croissance moyenne annuelle forte de +7%, par la génération de richesses et la création d'emplois à travers des créneaux porteurs de l'économie nationale tels que les secteurs des productions rurales (agriculture, élevage, pêche, agroforesterie, fruits et légumes), le secteur des mines et de l'énergie, et le secteur des biens et services (commerce, tourisme, culture et NTIC). Ces secteurs porteurs supposent la prise en compte de stratégies énergétiques explicites qui permettent de traiter toutes les formes d'énergie (force motrice, pompage, énergies nouvelles et renouvelables, etc.). Une réelle maîtrise de la croissance démographique et une meilleure redistribution de la richesse créée permettront de réduire les inégalités et les distorsions d'accès aux services sociaux de base qui sont les causes principales de la paupérisation croissante ;

- Ø améliorer le fonctionnement des administrations publiques par la poursuite, la consolidation et l'approfondissement des réformes entreprises dans les domaines institutionnel (décentralisation et déconcentration), de la gouvernance démocratique (démocratie, lutte contre la corruption, construction de l'Etat de droit), économique (micro finance et secteur privé) et de l'amélioration du secteur social (notamment l'éducation, la santé, l'eau potable, l'emploi - formation et la lutte contre le VIH/SIDA).

Les objectifs spécifiques du CSCR 2007-2011 sont également au nombre de deux : (i) accélérer la croissance : + 7% par an sur la période 2007-2011, et (ii) améliorer le bien être des populations maliennes.

Pour atteindre ces objectifs, le CSLP II propose trois orientations stratégiques, qui ont vocation à se renforcer mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté : (i) le développement des infrastructures et du secteur productif, (ii) la poursuite et la consolidation des réformes structurelles et (iii) le renforcement du secteur social.

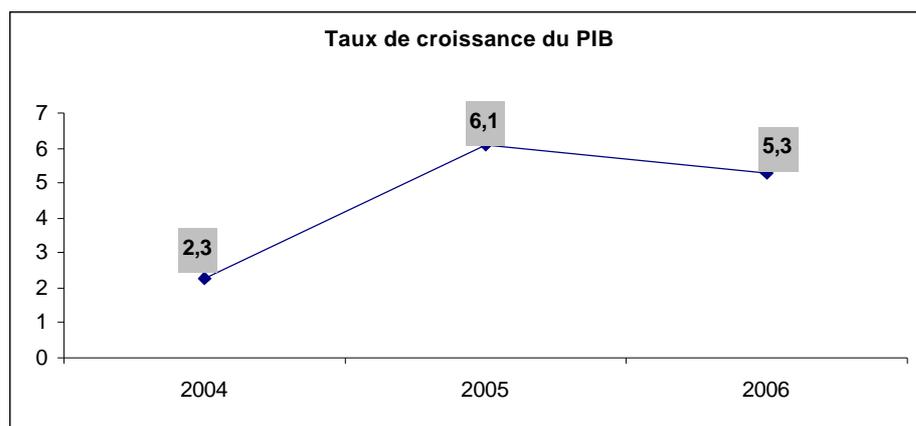
L'opérationnalisation des axes stratégiques du CSLP s'opère à travers des projets et programmes majeurs dont les objectifs et activités ont été recentrés principalement autour de la réduction de la pauvreté. Les principales politiques et stratégies mises en œuvre dans les secteurs concernés par les OMD sont rappelées, ci – après, au niveau de l'analyse diagnostique.

II. Cadre macro-économique récent²

2.1. Croissance économique et prix

En 2006, les secteurs secondaire et tertiaire ont impulsé la croissance économique, contrairement au secteur primaire, qui a connu une décélération. La croissance réelle du PIB est ressortie à 5,3% en 2006 contre 6,1% en 2005 et 2,3% en 2004. Ce qui dénote le caractère erratique de la croissance économique au Mali.

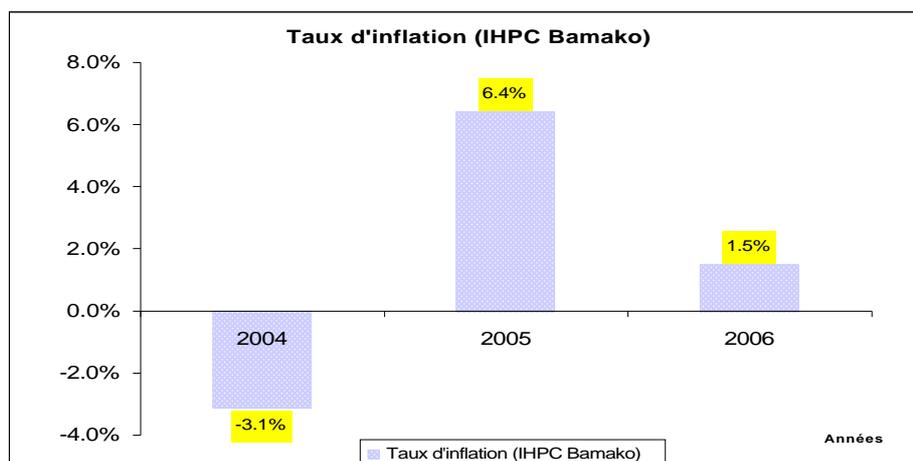
Graphique n°1 : Evolution du taux de croissance entre 2004 et 2006 :



Source : DNSI : Comptes économiques de la Nation de 2006.

L'inflation mesurée par l'indicateur de convergence de l'UEMOA, qui est le taux d'inflation moyen des douze (12) mois a été de 1,5% en 2006 contre 6,4% en 2005. Ce taux a été contenu à un niveau inférieur à la norme communautaire de 3,0% maximum. Un véritable effort de maîtrise des prix a permis la réalisation de ce taux en 2006.

Graphique n°2: Evolution du taux d'inflation entre 2004 et 2006 :



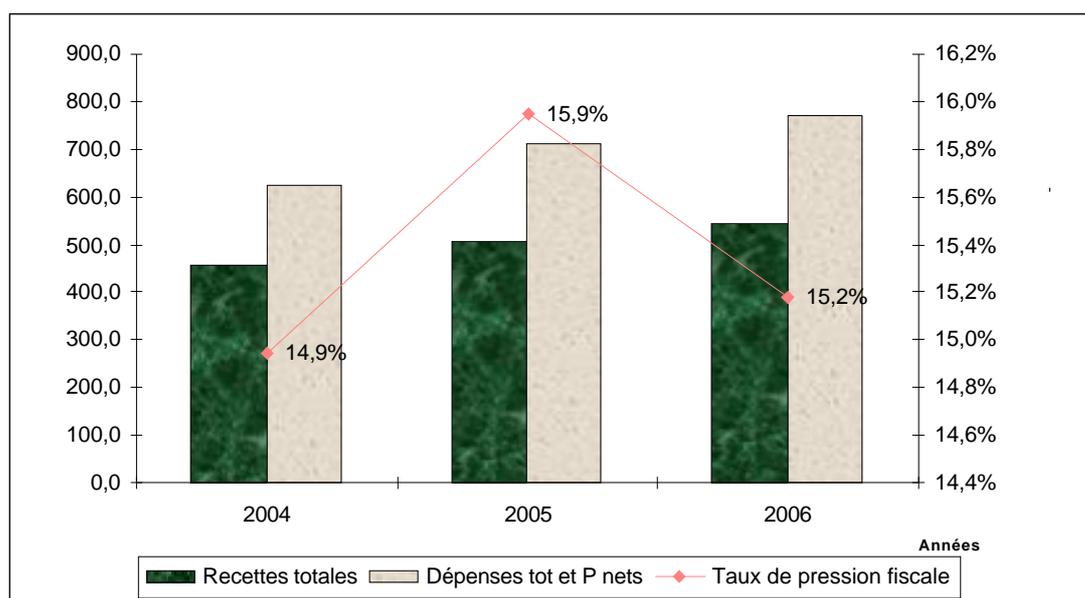
Source : DNSI/DNPD : Rapport sur la situation économique du Mali en 2006 et perspectives en 2007.

² Cf : Rapport sur la Situation Economique du Mali en 2006 et les Perspectives pour 2007, adopté par le Gouvernement en juillet 2007.

2.2. Finances publiques et endettement

En matière des finances publiques, l'un des axes majeurs de la stratégie gouvernementale en matière de réformes économiques et financières, reste la viabilité des opérations financières de l'Etat. La politique de l'Etat en la matière vise l'assainissement des finances publiques par la maîtrise de l'ensemble des dépenses courantes et l'élargissement de la base de l'assiette fiscale. Sur la base de cette politique, les indicateurs des finances publiques ont évolué entre 2004 et 2006 comme suit :

Graphique n°3 : Evolution des indicateurs des finances publiques entre 2004 et 2006 :



Source : DNTCP/TOFE

Au 31 décembre 2006, l'encours total de la dette extérieure du Mali est ressorti à 629,0 milliards de FCFA en 2006 contre 1.617 milliards de FCFA en 2005, soit une baisse de 61,1%. La dette multilatérale dans l'encours total est passée de 1.304 milliards FCFA 2005 à 383 milliards en 2006, soit une baisse de 70,6%. Cette baisse significative de l'encours à fin 2006 est due à l'annulation du stock de la dette au titre de l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM). Le ratio encours de la dette publique extérieure sur PIB s'est ainsi amélioré en passant de 57,8% en 2005 à 20,3% en 2006.

Tableau n°2 : évolution de l'encours de la dette 2004-2006 (en Milliards de F CFA) :

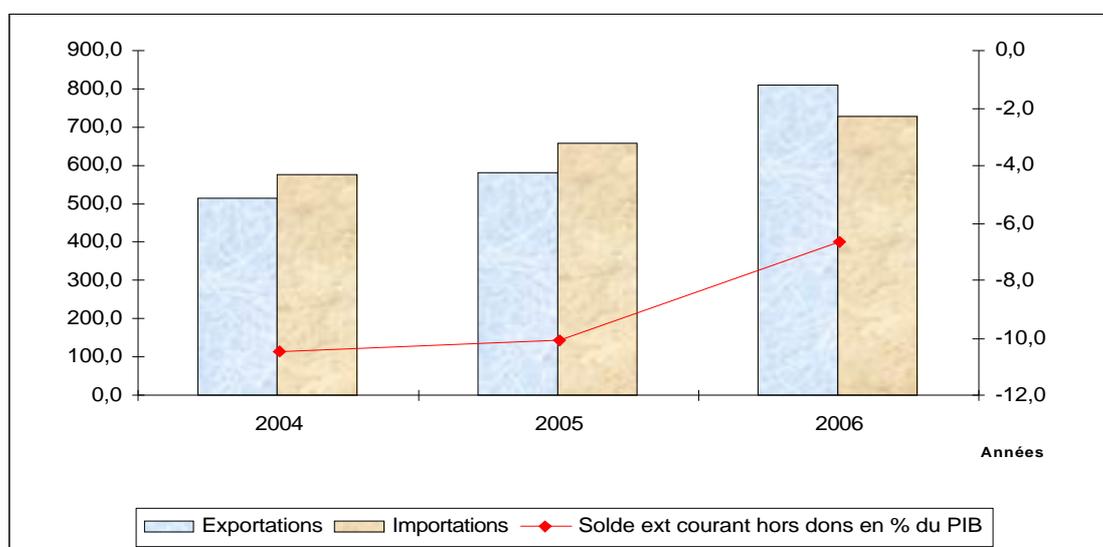
Catégorie de dette	2004	2005	2006
Multilatérale	1370	1304	383
Bilatérale	448,5	313	246
Totale	1818,5	1617	629

Source : DGDP : Situation de la dette publique du Mali en 2006.

2.3. Echanges extérieurs et situation monétaire

La balance des paiements du Mali se caractérise par une amélioration du déficit du compte des transactions courantes entre 2005 et 2006 passant de 230,9 milliards de FCFA à 149,0 milliards de FCFA grâce à l'excédent commercial réalisé en 2006.

Graphique n°4 : Évolution des indicateurs des échanges extérieurs de 2004 à 2006
(en Milliards de F CFA) :



Source : BCEAO : Balance des paiements du Mali, 2006.

La situation monétaire du Mali s'est caractérisée à fin décembre 2006 par une amélioration des avoirs extérieurs nets (+95,6 milliards de FCFA ou 22,5%), une légère baisse du crédit intérieur (-48,3 milliards de FCFA ou -9,9%), d'où un accroissement de la masse monétaire de +47,1 milliards de FCFA (ou 5,2%). L'évolution de la masse monétaire s'est traduite non seulement par l'augmentation des dépôts en banque mais aussi par l'accroissement de la circulation fiduciaire. On note également sur la période une détérioration du crédit net à l'Etat du fait essentiellement de la baisse des dépôts publics dans les banques.

2.4. Position du Mali par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA

Les efforts de l'Etat dans la gestion budgétaire et l'application par la BCEAO d'une politique monétaire prudente ont permis au Mali de respecter en 2006 six des huit critères de l'UEMOA, dont le critère clé relatif au ratio du solde budgétaire de base sur le PIB :

Tableau n°3 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA en 2005 et 2006 :

	Norme UEMOA	2005	2006	2007*	Etat de la Convergence en 2006
Critères de 1^{er} rang					
Solde budgétaire de base (hors PPTE)/ PIB nominal	≥ 0%	-0,1%	0,8%	-0,8%	Respecté
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	6,4%	1,5%	-	Respecté
Encours de la dette publique sur le PIB nominal (%)	≤ 70%	57,8%	20,3%	22,3%	Respecté
Variation des arriérés de paiement intérieurs et extérieurs (en Milliards de F CFA)	0	0	0	0	Respecté
Critères de 2^{ème} rang					
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35%	30,9%	31,5%	31,4%	Respecté
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales en %	≥ 20%	22,0%	21,4%	32,0%	Respecté
Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal	≤ -5%	-10,4%	-6,7%	-8,8%	Non respecté
Taux de pression fiscale	≥ 17%	15,9%	15,2%	15,2%	Non respecté
Source : DNSI/ DNP/ CNPE/ BCEAO/ UEMOA				* Prévision	

2^{ème} PARTIE :
STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME BASEE SUR LES OMD

I. Analyse diagnostique par secteur

1.1. Agriculture et lutte contre la faim

Au plan des atouts, le Mali possède d'énormes potentialités de développement agro – sylvo – pastoral et dispose d'immenses superficies de terres arables estimées à environ 30 millions d'ha. Le potentiel irrigable est estimé à près de 2,2 millions d'ha et les superficies aménagées ne sont que 120 000 ha en maîtrise de l'eau.

Toutefois, en dépit de ces potentialités, l'analyse diagnostique révèle aussi que d'importantes contraintes freinent le développement du secteur rural au Mali. En effet, le secteur rural est caractérisé au plan institutionnel par une multiplicité de pôles de gestion. Cette multiplicité est source d'énormes problèmes dont les principaux se résument à : (i) une insuffisance réelle de coordination et de concertation entre les sous secteurs et (ii) un manque de communication entre les structures à tous les niveaux ayant pour corollaire le développement des conflits de compétence.

Outre le cadre institutionnel, les sous secteurs du développement rural sont également confrontés à d'autres contraintes, qui handicapent leur développement.

En effet, la production végétale est caractérisée par la prédominance de petites exploitations mixtes de subsistance (de l'ordre de 4,5 ha pour des ménages de 9 à 10 personnes en moyenne). Ces exploitations ont une faible productivité du fait : (i) de l'insuffisance du matériel agricole adéquat, (ii) de l'appauvrissement des sols, (iii) de l'insuffisance et de la mauvaise répartition de la pluviométrie, (iv) du manque de semences améliorées adaptées aux conditions agro climatiques de chaque zone en raison de la marginalisation de la recherche et du nombre insuffisant des structures de distribution des semences de qualité, (v) de la quasi inexistence d'encadreurs ruraux dans certaines régions et de leur insuffisance dans d'autres, (vi) du manque de ressources financières pour financer les activités du secteur du fait, entre autres, de l'insécurité foncière provenant de l'influence du droit coutumier sur le régime foncier dans la pratique.

Il convient de signaler que les femmes représentent près de 49% de la population active agricole et interviennent principalement au niveau des activités de désherbage des champs et de la transformation des produits agricoles.

Au niveau du sous - secteur de production animale, le diagnostic établi lors de l'élaboration de la Politique Nationale de Développement de l'Élevage au Mali (décembre 2004), faisait ressortir les principales contraintes suivantes : (i) la prévalence de systèmes extensifs de production (système pastoral et agropastoral) à faible productivité ; (ii) la faible contribution de l'élevage dans la fertilisation des sols ; (iii) les difficultés d'alimentation du bétail ; (iv) les faibles performances zootechniques liées à la fois aux caractéristiques biologiques des animaux et aux systèmes de production, qui limitent la rentabilité des exploitations ; (v) les problèmes de santé animale qui limitent les possibilités d'exportation ; (vi) la faible performance des systèmes de commercialisation et de transformation ; (vii) le faible niveau d'organisation et le manque de professionnalisme des acteurs du sous – secteur ; (viii) le manque de ressources pour le financement des filières ; (ix) l'insuffisance des données et des systèmes de planification et de suivi - évaluation des activités du sous - secteur ; et (x) la faiblesse des systèmes de communication.

Quant au sous - secteur pêche et aquaculture, il est également confronté à un certain nombre de problèmes dont les plus importants se résument à : (i) l'insuffisante valorisation de la production ; (ii) l'enclavement des zones de production ; (iii) la précarité sur le plan social des conditions de vie des communautés de pêcheurs au point de vue de l'hygiène, de l'éducation, de la santé et d'accès à l'eau potable ; (iv) l'insuffisance des infrastructures de base et d'équipement de pêche et l'insuffisance de la production d'alevins de qualité ; (v) la faiblesse de l'administration des pêches en ressources humaines, financières et matérielles ; (vi) la diminution des captures du fait des années consécutives de sécheresse et des mauvaises pratiques des pêcheurs qui n'utilisent pas pour la plupart des filets à maille non étirée de 50 mm et mettent des barrages dans les zones d'inondations pour empêcher la descente des poissons montés en période de crue de descendre en période de décrue ; (vii) les conflits fonciers ; (viii) le coût élevé des intrants de pêche ; et (ix) le manque de crédit adapté pour les pêcheurs.

Outre ces contraintes au développement du secteur rural, le Mali est confronté à un problème de malnutrition. Selon les résultats de l'EDSM-IV de 2006, sur plus de 10.000 enfants de moins de 5 ans : (i) 33,9% des enfants souffrent de malnutrition chronique et accusent un retard de croissance, (ii) 13,3% sont émaciés et (iii) 31,7% présentent une insuffisance pondérale.

De même, par rapport à l'ingestion de vitamines et oligoéléments, les données disponibles font de la carence en fer l'un des troubles nutritionnels les plus importants en termes de prévalence et de distribution géographique. Le déficit en iode serait également endémique dans 5 des 8 régions administratives du pays. Sa prévalence varierait entre 20% et 90% de la population suivant les villages.

Au niveau des secteurs productifs, la Loi d'Orientation Agricole (LOA), promulguée en septembre 2006, constitue le socle pour la politique générale de développement rural du pays à l'horizon 2025. Elle est l'instrument directif et fédérateur pour les politiques touchant aux domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Ses objectifs généraux concernent, entre autres : (i) la souveraineté alimentaire du pays ou le choix du pays de produire l'essentiel de son alimentation sur son territoire en optant pour des modes de production durables, (ii) la modernisation de l'agriculture familiale, (iii) le développement de l'agro-industrie, (iv) la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles pour un développement durable.

L'un des défis majeurs au niveau du secteur rural est donc d'assurer la cohérence, la complémentarité et la synergie entre les politiques et stratégies menées au niveau des sous secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt, tout en veillant à une coordination de l'ensemble des interventions des services et structures techniques concernés.

1.2. Education

Dans le domaine de l'éducation, la politique éducative de la 3^{ème} République est mise en œuvre à travers le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) qui a été élaboré selon une approche participative, impliquant les populations et les partenaires techniques et financiers. La mise en œuvre du PRODEC se fait à travers le Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education (PISE) financé conjointement par le Budget d'Etat et les partenaires techniques et financiers. La 1^{ère} phase du PISE s'est étalée sur la période 2001-2005 et la 2^{ème} phase (2006-2008) est en cours.

La Lettre de Politique Educative du Mali publiée en avril 2006 définit les priorités du Gouvernement pour le système éducatif malien pour la 2^{ème} phase du PISE, à savoir : (i) la priorité accordée à l'éducation de base, particulièrement à l'enseignement fondamental, en mettant un focus particulier sur la scolarisation des filles et la formation des femmes, la formation initiale et continue des enseignants, le développement de la petite enfance, l'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux et l'éducation non formelle ; (ii) le développement d'un enseignement technique et professionnel et d'une formation professionnelle performants, adaptés aux besoins des économies locale et nationale et tenant compte du contexte sous – régional ; (iii) le développement d'un enseignement secondaire général et d'un enseignement supérieur de qualité, notamment en réalisant une meilleure maîtrise des flux et en procédant à une réforme des filières/séries ; (iv) la promotion de la recherche scientifique et technologique et sa mise au service du développement ; (v) la gestion déconcentrée et décentralisée et une planification transparente de l'éducation en concertation avec l'ensemble des partenaires de l'école et ; (vi) l'allocation au secteur de l'éducation des ressources accrues et soutenues lui permettant de réaliser ses objectifs de développement.

Avec un taux d'alphabétisation des adultes estimé en 2006 à environ 26,2% avec 18,2% pour les femmes et 34,9% pour les hommes (source : ELIM 2006), le Mali est l'un des pays pour lequel des progrès sensibles dans le secteur de l'éducation sont les plus nécessaires. Le développement de l'éducation constitue sans aucun doute un domaine d'intérêt central pour l'avenir du pays. Pour ce faire, il est indispensable pour le Mali dans la perspective de la réalisation des cibles 3, 4 et 5 des OMD, de réaliser un diagnostic approfondi pour : (i) évaluer les progrès réalisés dans la période récente, (ii) identifier les contraintes et les difficultés rencontrées et (iii) donner des informations factuelles qui pourraient aider à baliser les chemins susceptibles d'être empruntés par le pays pour aller résolument, de façon efficace et équitable, vers l'atteinte de ses objectifs quantitatifs et qualitatifs pour son système éducatif.

Le système éducatif malien est organisé de la manière suivante :

- l'éducation préscolaire : destinée aux enfants de 4 à 6 ans, elle est dispensée par trois types de structures (établissements publics, communautaires, privés). L'effectif inscrit au préscolaire a fortement augmenté sur la période 1996-2004, montrant une évolution annuelle moyenne de plus de 8%. Le privé scolarisait 46% des effectifs en 2003-2004, les établissements publics et communautaires accueillaient les 54% restants. Le taux brut de scolarisation au préscolaire était de 5,6% en 2004-2005 ;

- l'éducation spéciale : a pour objet de donner des soins éducatifs appropriés aux enfants et adolescents handicapés afin de leur permettre de conquérir ou de reconquérir leur autonomie intellectuelle, physique et morale et de s'insérer harmonieusement dans le contexte social. L'éducation spéciale s'adresse aux grands handicapés.
- l'enseignement fondamental : cet ordre d'enseignement comprend deux cycles : le 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental qui concerne les enfants de 7 à 12 ans et le 2^{ème} cycle qui accueille les enfants de 13 à 15 ans. Le 1^{er} cycle a été caractérisé par une croissance annuelle moyenne des effectifs de 8,5% sur la période 1996-2005. On note un développement des établissements privés, communautaires et médersas contre un recul des établissements publics qui ont scolarisé près de 80% des effectifs en 1996-1997 et seulement 63% en 2004-2005. Le TBS a enregistré une progression annuelle moyenne de 3 points de pourcentage pour s'établir en 2003-2004 à 69%. En 2005-2006, il est estimé à 74,4% (source : ELIM 2006). Quant au second cycle dont le TBS est passé de 16% en 1996-1997 à 41,5% en 2005-2006, les effectifs ont connu un accroissement annuel moyen de 14,4%. La part des établissements publics est restée stable (85% des effectifs scolarisés environ), alors que celle des établissements privés a augmenté en passant de 6% des effectifs scolarisés en 1996-1997 à 11% en 2004-2005 ;
- l'enseignement secondaire général (16-18 ans) : caractérisé par une croissance annuelle moyenne de près de 8% de ses effectifs et un recul progressif des structures d'enseignement public, en termes d'effectifs scolarisés. En effet, ils n'ont accueilli que 62% des effectifs en 2004-2005 contre près de 78% des effectifs en 1998-1999. Ceci en raison de l'explosion des établissements privés qui sont passés de 9 à 72 pendant que ceux du public passent de 34 à 39. Depuis l'année académique 1999-2000, le TBS de cet ordre d'enseignement a connu chaque année un accroissement de 2 points de pourcentage pour se situer à 10% en 2004 ;
- l'enseignement technique et professionnel (16-20 ans) : Il comporte deux types de filière : (i) une filière courte de 2 ans qui est sanctionnée par le Certificat d'Aptitude Professionnelle et, (ii) une filière de 4 ans au terme de laquelle est décerné le Brevet de Technicien. Le nombre scolarisé dans les structures publiques a plus ou moins stagné alors que les effectifs du privé ont significativement augmenté. Une conséquence est que les établissements privés, qui accueillaient 55 % des élèves de ce niveau d'enseignement (filière longue ou courte) en 1996-1997, ont vu leur poids augmenter puisqu'en 2003-2004, 75 % des élèves y sont scolarisés ;
- l'enseignement normal : a pour mission d'assurer la formation des enseignants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement fondamental. Il est dispensé dans les structures spécialisées dans la formation des maîtres.
- l'enseignement supérieur : Les effectifs de l'enseignement supérieur au Mali ont connu la plus forte hausse de l'ensemble du système éducatif avec une croissance annuelle moyenne de 17% durant la période 1997-2004. Le nombre d'étudiants dans les grandes écoles a stagné, alors que les effectifs de l'Université de Bamako ont été multipliés par près de 6 en 8 ans ;

- l'éducation non formelle (9-15 ans et 15-59 ans), qui a pour but de mettre en oeuvre toute forme appropriée d'éducation de jeunes non scolarisés ou déscolarisés et d'adultes en vue d'assurer leur promotion sociale, culturelle et économique, a vu ses effectifs croître annuellement en moyenne de 5% sur la période 2000-05. Elle concerne : (i) les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), (ii) les Centres d'Education pour le Développement (CED) et (iii) les Centres d'Apprentissage Féminin (CAFE) ;
- l'éducation informelle : en raison de l'influence considérable qu'exerce l'éducation informelle sur l'individu, les groupes sociaux et la population dans son ensemble, l'Etat, avec le concours de la cellule familiale et des groupes sociaux, exerce un contrôle sur les canaux de sa diffusion et sur les messages diffusés afin que soient respectées les valeurs sociales et culturelles de la société. C'est ainsi que l'Etat a un regard sur l'enseignement coranique.

Une analyse de la couverture effective du système éducatif malien révèle que pour l'année scolaire 2003-04, parmi les enfants qui ont l'âge d'entrer en 1^{ère} année du cycle fondamental, une proportion non négligeable d'entre eux - plus de 3 sur 10 - n'a jamais accès à l'école, le taux d'accès en première année (taux brut d'admission) étant de 66,6%. Par ailleurs, pour cette même année scolaire, les enfants nouvellement inscrits en 6^{ème} année du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental représentent à peine plus de 40% de la cohorte ayant l'âge de fréquenter cette classe. Ce taux d'accès en 6^{ème} année (taux d'achèvement du primaire), marque un faible achèvement du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental. L'accès aux autres niveaux est tout aussi peu développé : 33,4% en 7^{ème} année, 21% en 9^{ème} année. Au niveau de l'enseignement secondaire général, le taux d'accès est de 8,4% en 1^{ère} année et 6,1% en dernière année.

Le niveau des taux d'accès et l'évolution générale du profil de scolarisation sur l'ensemble des trois cycles suggèrent qu'il y a :

- i) une forte déperdition sur l'ensemble des deux cycles de l'enseignement fondamental en 2004-05. L'amélioration dans chacun des deux cycles de l'enseignement fondamental ne semble donc pas être imputable à une amélioration de la rétention en cours de cycle mais à une amélioration quantitative de l'accès ;
- ii) une absence de régulation entre les deux cycles de l'enseignement fondamental, la déperdition entre 1^{er} et 2nd cycles de l'enseignement fondamental est en effet similaire à celle observée tout au long du 1^{er} cycle, et dans le courant du 2nd cycle ;
- iii) une régulation entre enseignement fondamental et enseignement secondaire général plus marquée, pas d'évolution de l'accès au niveau du secondaire alors que l'accès en dernière année du fondamental a été multiplié par 2 (passant de 12 à 24%).

En jugeant la possibilité pour chaque enfant entrant à l'école d'atteindre la fin du cycle, on observe qu'un enfant entrant aujourd'hui en 1^{ère} année du cycle fondamental, a environ 75% de chance d'atteindre la 6^{ème} année, 47% de chance d'atteindre la 9^{ème} et seulement 15% la fin du secondaire général. Pour le 1^{er} cycle 75% demeurent faibles au regard de l'objectif de scolarisation primaire universelle. On constate également que 15% des 75% de la cohorte arrivant en 6^{ème} année abandonnent entre la 6^{ème} et la 7^{ème} année. Ce qui dénote de la faiblesse des rendements internes du système éducatif malien.

1.3. Genre et autonomisation des femmes

Le cadre conceptuel et politique des actions menées en matière de promotion de la femme a été d'abord le Plan d'Action pour la Promotion des Femmes (1996-2000), élaboré sur la base des conclusions de la 4^{ème} Conférence mondiale sur les femmes de Beijing (en 1995).

Par la suite, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) s'est engagé à consolider les acquis en matière de promotion de la femme tout en assurant l'effectivité et le suivi opérationnel des projets déjà négociés par le Commissariat à la Promotion de la Femme (CPF) et à promouvoir d'autres activités novatrices. Ainsi, un Plan d'Action pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a été élaboré et mis en œuvre sur la période 2002-2006. Ce plan a retenu deux orientations stratégiques en matière de promotion de la femme, à savoir :

- les actions visant à améliorer le statut de la femme, c'est-à-dire relevant des intérêts stratégiques ;
- les actions visant l'amélioration des conditions de vie, relevant des besoins pratiques.

Au cours des années antérieures, les actions menées par le CPF et le MPFEF ont consisté au renforcement et au développement d'activités exclusivement destinées à renforcer les capacités d'intégration de la femme dans le processus de développement national. Cependant, ainsi qu'il ressort de l'analyse de situation et des différentes évaluations, on constate malgré les efforts fournis et les résultats enregistrés, la persistance des problèmes suivants :

- l'analphabétisme de la majorité des femmes reste un obstacle à la promotion socio-économique de la femme et de la fille, qui se traduit par une mauvaise utilisation des opportunités qui existent ;
- la santé de la femme demeure préoccupante du fait d'une mauvaise utilisation des services sociaux essentiels de base, malgré l'extension de la couverture et les efforts déployés pour améliorer la qualité du service ;
- le statut juridique et social de la femme et de la fille reste inchangé. Deux obstacles majeurs persistent quant au changement du statut juridique de la femme : la passivité de la majorité des femmes du fait de leur analphabétisme et de leur faible éducation juridique d'une part, le poids des pesanteurs socioculturelles qui font de la société malienne une société gérontocratique et patriarcale d'autre part ;
- le poids démographique est loin d'assurer à la femme une puissance dans la gestion de la vie publique, malgré l'ouverture démocratique et le pouvoir du vote. La faiblesse de leur éducation civique et citoyenne maintient la majorité des femmes dans le seul rôle d'électrice ;
- la faible implication de la femme dans la prise de décisions en matière de la gestion de l'environnement, qui reste un handicap sérieux.

1.4. Santé

Au plan socio – sanitaire, le Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS) – 1998/2007 et le Programme quinquennal de développement sanitaire et social (PRODESS) servent de cadre de référence à la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé et de développement social au Mali. La 1^{ère} phase du PRODESS (1998-2003) a été achevée et la 2^{ème} phase (2005-2009), après une année transitoire (2004), est en cours de mise en œuvre.

Le système de santé du Mali comprend trois niveaux:

- Niveau stratégique et d'orientation : chargé de la conception des stratégies, des orientations, des politiques, normes et procédures. A ce niveau les Etablissements Publics Hospitaliers (EPH) du niveau national (au nombre de 5), jouent le rôle de troisième référence.
- Niveau intermédiaire, qui est le niveau d'appui aux districts sanitaires : rôle d'appui aux districts sanitaires, les EPH du niveau régional (au nombre de 6) jouent à ce niveau le rôle de deuxième référence pour les CSRef (Centres de Santé de Référence).
- Niveau opérationnel : chargé de l'élaboration des plans opérationnels et de leur mise en œuvre, il comprend 2 échelons :
 - le premier échelon ou premier niveau de recours aux soins offre le Paquet Minimum d'Activité (PMA) dans les Centres de Santé Communautaires (CSCOM) qui sont au nombre de 785. La gestion de ces CSCOM est confiée à des Associations de Santé Communautaire (ASACO). En plus de cela, il existe des structures de santé parapubliques, confessionnelles, dispensaires et cliniques privées, qui complètent le premier échelon avec des éléments du PMA. Certains aspects de l'offre des soins sont complétés par les ONG. Il s'agit notamment de la santé de la reproduction et la lutte contre les IST VIH/SIDA. Il est important aussi de signaler l'existence de lieux de consultation de médecine traditionnelle, qui font souvent office de premier recours et dont la coordination avec la médecine moderne est en cours d'organisation ;
 - le deuxième échelon ou deuxième niveau de recours aux soins (première référence) est constitué par les centres de santé de référence de Cercle, ou CSRef au nombre de 59 (correspondant aux hôpitaux de district sanitaire).

La situation sanitaire du pays est caractérisée par la persistance d'une morbidité et d'une mortalité élevées, particulièrement celles relatives à la mère et à l'enfant. Les maladies infectieuses et parasitaires, les carences nutritionnelles chez les enfants et les femmes enceintes, l'insuffisance d'hygiène et d'éducation sanitaire, constituent les déterminants qui sont à la base du bas niveau de santé de la population. En plus, les infections sexuellement transmissibles persistent, notamment la pandémie du VIH/SIDA. On constate l'émergence des maladies non transmissibles dites de génération (maladies cardiovasculaires, diabète, troubles mentaux, etc.).

Le paludisme demeure un problème majeur de santé publique de par son impact sur la mortalité, la morbidité et ses répercussions socio-économiques sur la population en général, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans en particulier. En 2005, 962 706 cas cliniques ont été enregistrés dans les formations sanitaires publiques, ce qui correspond à 50% du total des motifs de consultations.

Aussi, la situation sanitaire est marquée par (i) une insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité, elle serait due entre autres à une faiblesse du nombre de personnel de santé recruté à la Fonction Publique et aussi à l'insuffisance de formation des spécialistes ; (ii) une faible fréquentation des services de soins (0,26 nouveau contact/an et par /personne en décembre 2006) et cela malgré 51% et 76% d'accessibilité de la population au Paquet Minimum d'Activité respectivement dans un rayon de 5 Km et 15 Km. Cette faible fréquentation pourrait s'expliquer par le faible pouvoir d'achat des populations à prendre en charge leurs problèmes de santé et aussi par une faiblesse du système de protection sociale. On note qu'en fin 2006 seulement 1,5% de la population était couverte par une mutuelle de santé.

Dans ce contexte, le Ministère de la Santé a la volonté de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre des activités dans les régions où au moins 50% des populations sont pauvres et/ou dans lesquelles les indicateurs de santé sont extrêmement bas.

Cette emphase sur la population pauvre doit permettre : (i) la réduction de la mortalité néonatale, infantile et infanto juvénile en répondant aux problèmes des IRA (infections respiratoires aiguës), des diarrhées, du paludisme, de la malnutrition, des maladies transmissibles telles le VIH et la tuberculose ; et (ii) la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle en répondant aux soins maternels, prénatals, obstétricaux, et des carences nutritionnelles ainsi que les maladies transmissibles.

Pour atteindre cet objectif, la politique de santé doit permettre de relever, entre autres, les défis suivants :

- la disponibilité des ressources humaines qualifiées dans tous les CSCOM surtout dans les zones défavorisées ainsi que le développement de mesures incitatives à servir dans ces zones ;
- l'amélioration de la mobilisation des ressources financières ;
- le développement de mécanisme de motivation du personnel ;
- l'opérationnalisation du transfert des compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière de santé (cf. Décret 02-314/PRM du 04 juin 2002) ;
- le renforcement de la participation des communautés à la résolution des problèmes de santé ;
- la formation de spécialistes
- l'amélioration de la qualité des soins.

1.5. Eau et assainissement

1.5.1. Sous secteur Eau :

Durant les deux dernières décennies, la priorité a justement été donnée par l'Administration de l'eau à la multiplication des infrastructures modernes de captage, d'abord pour remédier aux situations de crise provoquées par les sécheresses successives, qui ont déstabilisé les zones sahéliennes, puis pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations rurales.

Dans la période qui s'inscrit jusqu'en 2015, les projets de création de nouveaux points d'eau modernes et de réhabilitation des ouvrages existants, doivent être poursuivis afin d'améliorer la desserte en eau potable. Mais, il est aussi indispensable de constituer durant la même période, les bases de connaissances et de mettre en place les outils d'analyse et de suivi pour une gestion rationnelle des ressources hydrauliques.

Suite à l'inventaire réalisé en 2003, il a été recensé au Mali 28.045 points d'eau modernes, qui se répartissent comme suit :

- 15.154 forages dont 14 182 équipés de pompes ;
- 8.532 puits directs busés et cuvelés ;
- 700 puits citernes connectés à des forages ;
- 176 puits pastoraux ;
- 3.483 bornes fontaines équipées des réseaux d'adduction.

Dans les 15 centres urbains équipés de réseaux d'AEP et le District de Bamako dont la gestion a été concédée à EDM-SA, les bornes fontaines n'ont été que partiellement inventoriées et les branchements privés n'ont pas été dénombrés.

L'inventaire de 2003 a aussi permis de dresser la Carte de l'eau. Cette carte de l'eau, en tant que situation de référence en matière de desserte en eau potable, a été adoptée par le Gouvernement en octobre 2003. La situation de référence de l'accès à l'eau potable établie fait ressortir que seulement 52% des populations en milieu rural et 62% en milieu urbain ont accès à une eau potable et près 2 200 villages et fractions du pays ne disposent d'aucun point d'eau moderne. Selon les résultats issus de l'ELIM 2006, 78,5% des ménages maliens consomment de l'eau potable, dont 95,4% en milieu urbain contre 68,4% en milieu rural.

La Politique Nationale de l'Eau, adoptée en 2006, ne définit pas un ordre de priorité entre les différents usages de l'eau. Toutefois, l'usage « eau potable » correspondant à la satisfaction des besoins vitaux des populations et au respect de leur dignité est, dans tous les cas, prioritaire sur tous les autres usages. L'exercice de cet usage et des autres usages et leur développement par des aménagements devra prendre en compte les équilibres biologiques des écosystèmes.

Pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, le Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) prévoit :

- la réalisation/réhabilitation/optimisation de points d'eau moderne ;
- la mise en place de mesures d'accompagnement pour assurer une gestion durable des infrastructures ;

- la mise en place de mesures de suivi et de contrôle des ressources en eau ;
- le renforcement des services techniques déconcentrés.

En vue d'atteindre la cible 12 des OMD : « réduire de moitié d'ici 2015, la proportion de population n'ayant pas accès, de façon durable à un approvisionnement en eau potable », le Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) prévoit :

- la création de 4 841 nouveaux points d'eau modernes notamment dans les villages, fractions ne disposant d'aucun point d'eau moderne (forages, puits modernes, adductions d'eau sommaires, adduction d'eau potable) ;
- le remplacement de 1 675 anciens forages hors usage ;
- la réhabilitation de 6 278 anciennes pompes à motricité humaine ;
- la réhabilitation de 1 755 anciens puits ;
- la réhabilitation de 170 systèmes d'AES ;
- l'optimisation de 149 forages.

Une des recommandations de la consultation sectorielle sur l'eau potable et l'assainissement, tenue à Bamako en décembre 2004 a été l'élaboration et la mise en œuvre d'un « Programme Sectoriel Eau et Assainissement – PROSEA », prenant en compte les aspects de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

1.5.2. Sous secteur Assainissement :

En matière d'assainissement, on ne dispose que de données fragmentaires. En effet, les chiffres disponibles ne portent que sur quelques aspects de l'assainissement, notamment l'existence de latrines et de réseaux d'égouts.

Ainsi, selon les résultats de l'enquête à indicateurs multiples effectuée en 1996, seulement 19% des ménages en zones urbaines disposaient de systèmes hygiéniques d'évacuation des eaux usées et des excréta, tandis que 75% des ménages étaient dotés de latrines rudimentaires. En milieu rural, ces taux étaient respectivement de 4% et 56% en 1996.

Selon les données issues de l'EDSM-III de 2001, le taux de couverture en ouvrages d'assainissement était de 33% en zone urbaine contre seulement 9% en zone rurale.

Il ressort de l'analyse de ces données que le taux de couverture en ouvrages d'assainissement demeure encore faible aussi bien en milieu urbain que rural. D'où la nécessité d'accorder une attention particulière à ce secteur.

C'est ainsi que depuis sa création, la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances (DNACPN) s'emploie à doter les villes de plans stratégiques d'assainissement (PSA), qui constituent pour les municipalités concernées, de véritables cadres de référence des actions visant à améliorer durablement le cadre de vie des populations bénéficiaires. A ce jour, 12 villes (dont 8 capitales régionales et 4 chefs lieu de cercle) sont dotées de PSA.

Ces actions s'inscriront bientôt dans le cadre d'une Politique Nationale de l'Assainissement assortie de cinq (5) stratégies de mise en œuvre, actuellement en cours d'élaboration.

1.6. Infrastructures de base

1.6.1. Energie

Le Gouvernement malien a défini, dans la Lettre de Politique Sectorielle de l'Électricité et de l'Eau Potable adoptée le 10 novembre 1999, les grandes lignes de sa politique en matière de restructuration des secteurs de l'électricité et de l'eau potable ainsi que de privatisation de la société Énergie du Mali (EDM).

Après cinq années (2000-2005) de privatisation de l'EDM SA, les principales contraintes relevées dans le sous-secteur sont : i) les incohérences et imprécisions du contrat de concession d'électricité d'EDM SA ; ii) la non exécution du programme d'investissement assigné à EDM SA ; iii) l'échec du schéma de privatisation mis en œuvre le 21 décembre 2000 suite au retrait le 14 octobre 2005 du Groupe SAUR, chef de file du Partenaire Stratégique de la société EDM SA ; iv) la faiblesse du rendement du système électrique de EDM SA qui est source d'importantes pertes d'énergie électrique et de renchérissement des tarifs et v) le niveau élevé des tarifs d'électricité au regard de la capacité contributive des consommateurs.

L'aménagement échelonné des sites hydroélectriques potentiels et la réalisation de lignes d'interconnexion électrique avec les pays voisins contribueront fortement au développement équilibré et durable du secteur de l'électricité au Mali. Des avancées significatives sont également attendues à court et moyen termes dans le domaine de l'électrification rurale, grâce notamment à la mise en œuvre du volet électrification rurale du Projet Electrification et Développement de l'Accès aux Services de Base (PEDASB) et des projets d'équipement en Énergies Nouvelles et Renouvelables (ENER) du Centre National d'Énergie Solaire et d'Énergies Renouvelables (CNESOLER).

L'énergie consommée au Mali provient principalement de la biomasse, des produits pétroliers et de l'électricité. La biomasse, constituée essentiellement de bois et de charbon de bois, occupe une place excessive (81%) dans la consommation énergétique nationale, suivie par les produits pétroliers (16%) et de l'électricité (3%).

Les Énergies Renouvelables (solaire, éolienne, micro/mini hydroélectricité, etc.) sont actuellement utilisées à un niveau insignifiant. Le classement des grands secteurs d'utilisation de l'énergie au Mali se présente comme suit dans l'ordre décroissant de leur importance dans la consommation finale :

- Ménages, environ 86% dont 23% et 77% respectivement pour les ménages urbains et ruraux ;
- Transport, près de 10%, dont 88% et 9% respectivement pour les transports routiers et aériens ;
- Industries, environ 3%, dont la moitié est constituée de la consommation des industries extractives ;
- Agriculture, moins de 1%.

Sur la période 2002-05, l'état des principaux indicateurs se présente comme ci-après :

Tableau n°5 : Evolution des principaux indicateurs du secteur de l'énergie :

Variabes	2002	2003	2004	2005
Tx	12%	13,0%	14,13%	15,03%
Tu				49,79%
TS (F.CFA)	67	64	59	59
Gedm	590,154	631,076	720,768	804,5
AER			Nd	
CH	519.213	483.378	530.871	568.013
CG	2.740	3.377	3.428	4.084
Tenr	62	10	Nd	Nd

Sources : CPS/MMEE : Rapport 2005.

Signification des paramètres :

Tx = Taux d'accès à l'électricité au Mali ;
 Tu = Taux d'accès en milieu urbain ;
 TS = Tarif social électricité 1^{ère} tranche EDM, hors TVA ;
 Gedm = Production électricité EDM (GWh) ;
 AER = Nombre d'abonnés à l'électrification rurale
 CH = Consommation de produits pétroliers par an (TEP) ;
 CG = Consommation de gaz butane en tonnes ;
 Tenr = Nombre de villages bénéficiaires de technologies d'énergie renouvelable/an.

Le Gouvernement a adopté le 29 mars 2006 la Politique Énergétique Nationale (PEN) dont l'objectif principal est de contribuer au développement durable du pays, à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre de la population au moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques.

1.6.2. Routes et transport

Dans le domaine des infrastructures de base, le Gouvernement du Mali, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, a mis en œuvre entre 1995 et 2004 le 1^{er} Projet Sectoriel des Transports (PST I). A la clôture de ce projet le 31 décembre 2004, il subsistait encore des besoins importants de financement pour améliorer l'état des infrastructures de transport nécessitant une intervention urgente. Il s'agit notamment des axes névralgiques pour l'économie nationale comme les routes Sévaré – Gao, Bamako – Bougouni et certains tronçons de la voie ferrée Bamako – Diboli.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Mali s'est engagé, toujours avec l'appui des partenaires techniques et financiers du secteur, dans la préparation d'un nouveau projet dénommé Projet d'Amélioration des Corridors de Transports (PACT), prévu pour une durée de 4 ans (2004-2007) en vue de prendre en charge ces préoccupations en attendant la préparation et la mise en œuvre du second Projet Sectoriel des Transports (PST II).

Les actions prioritaires prévues dans le cadre du PACT concernent : (i) l'organisation et la concurrence sur le marché des transports, (ii) l'assainissement et la modernisation du parc de véhicules de transport publics, (iii) l'amélioration de la sécurité routière, (iv) l'amélioration du recouvrement des charges d'infrastructures routières et, (v) la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux ainsi que la problématique du VIH/SIDA dans le transport.

La Lettre de Politique du Secteur des Transports dans le cadre du PST II 2008-2012, adoptée par le Gouvernement en avril 2007, est assortie d'un programme d'investissement prenant en compte les aspects suivants :

(i) l'entretien courant et périodique du réseau prioritaire, (ii) le développement et la modernisation du système routier, (iii) la remise en état des infrastructures ferroviaires et la modernisation des équipements de transport, (iv) le développement des infrastructures et la modernisation des équipements de l'aéroport international de Bamako Sénou et des aéroports intérieurs, (v) le dragage des chenaux navigables et l'acquisition d'équipements de transport fluvial adaptés ainsi que la construction de quais et ports fluviaux et, (vi) le développement des voies urbaines.

Les résultats atteints dans le domaine des infrastructures routières sont appréciables en termes de réalisation et d'entretien. Le nombre de kilomètres (km) de routes bitumées réhabilitées, a été de 136 km en 2002, 282 km en 2003, 160 km en 2004 et une réalisation de 103 km en 2005. Le nombre de km de pistes construites a été de 246 km en 2003, 232 km en 2004 et 130 km en 2005. Le nombre de km de routes en terre moderne entretenues a été de 5.976 km en 2002, 6.012 km en 2003, 6.059 en 2004 et 8.880 km en 2005.

II. Axes stratégiques d'intervention pour la réalisation des OMD au Mali

2.1 Agriculture et lutte contre la faim

Les stratégies pour atteindre les OMD dans le secteur du développement rural visent l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, fruits et légumes, produits animaux et halieutiques, etc.) et le développement de la transformation des produits locaux. Ces stratégies, définies sur la base des enjeux et défis du secteur rural, permettront d'avoir en 2015 au Mali une incidence de la pauvreté alimentaire de 38%³. Elles s'articulent autour de quatre axes d'interventions que sont : (i) l'amélioration de la productivité agricole en milieu rural, (ii) le développement des « Autres Activités Génératrices de Revenus (AAGR) » en milieu rural, (iii) les interventions directes en matière de nutrition et, (iv) la sensibilisation par les mass médias.

Par ailleurs, il est prévu une intervention intitulée « Capacités » pour prendre en compte les besoins de renforcement de capacités en ressources humaines et matérielles, les besoins en infrastructures, le monitoring du secteur et le système de suivi - évaluation et les incitations, toutes choses indispensables pour une meilleure mise en œuvre des stratégies retenues mais non évaluées dans les besoins directs.

Les stratégies relatives à l'amélioration de la productivité ciblent essentiellement les ménages ruraux exploitants agricoles, qui font de la production végétale. Ces ménages petits exploitants agricoles sont surtout dans les zones non encadrées et représentent 58% des ménages ruraux. Pour les stratégies relatives aux autres activités rurales désignées sous le vocable « Autres Activités Génératrices de Revenus », elles ciblent les petits exploitants agricoles (pour les interventions relatives à élevage de petit bétail, la transformation des produits agricoles, l'aviculture traditionnelle), les éleveurs, les pêcheurs, les apiculteurs, les « autres non cités ailleurs » comme les autres activités de cueillette qui emploient essentiellement des femmes, la sylviculture, etc.

Pour réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population (hommes – femmes) souffrant de la faim au Mali, pour la ramener à environ 38%, cela exige que :

- Ø au moins 48% des ménages petits exploitants ruraux non encadrés bénéficient des diverses interventions relatives à l'amélioration de la productivité agricole, aux AAGR en milieu rural et de la sensibilisation par les mass médias ;
- Ø au moins 48% des autres ménages ruraux bénéficient de toutes les autres activités indispensables au Mali, pour non seulement augmenter le disponible céréalier mais également augmenter leurs revenus (éleveurs de petits bétails, aviculteurs, pêcheurs, etc.) dans un environnement durable ;
- Ø au moins 43% des différentes catégories d'individus au niveau national, en besoin d'assistance directe en matière de nutrition, seront touchés par les interventions prévues pour ce domaine pour que l'incidence nationale de la pauvreté alimentaire passe, toutes choses égales par ailleurs, de 59,2 en 2005 à 38% en 2015 ;
- Ø les interventions relatives à la sensibilisation par les mass médias prévues toucheront toute la population malienne ;

³ Les 38% représentent la moitié de l'incidence de la pauvreté dans le monde rural, notamment chez les « ménages petits exploitants ruraux non encadrés », qui était estimée à environ 76%. C'est donc un objectif spécifique au secteur rural et qui a été retenu comme le niveau cible en 2015 et sur la base duquel objectif le costing du « modèle faim » a été fait.

Ø 13,5% du total des coûts directs seront consacrés aux «Capacités».

2.1.1. Stratégies pour l'amélioration de la productivité agricole

Les principales stratégies visent pour les petits exploitants à améliorer leur productivité à travers des interventions pour :

- la fertilisation du sol : les interventions retenues pour améliorer la fertilité du sol des petits exploitants se résument à l'utilisation d'engrais chimiques et de compost, à l'agroforesterie et à la culture de légumineuse ;
- la gestion de l'eau : il s'agit essentiellement des retenues d'eau pour exploiter les cours d'eau existants, des bassins de stockage d'eau pour recueillir les eaux de pluies et de ruissellement, les puits citernes et les réseaux d'irrigation pour faciliter le drainage et l'irrigation des exploitations à partir de l'une des trois infrastructures auxquelles a accès le ménage petit exploitant. Les trois infrastructures ne sont pas complémentaires pour le paysan, il ne bénéficiera que de celle adaptée aux conditions de sa région ;
- la disponibilité des semences de qualité : les interventions concernent le renforcement des unités de production de semences céréalières et maraîchères existantes afin qu'elles améliorent la qualité et la quantité de leurs productions mais également qu'elles produisent des semences fourragères et forestières, toute chose indispensable pour le développement de l'Agriculture dans un environnement durable ;
- le financement adéquat de la recherche agricole : 1% du PIB agricole est prévu chaque année pour financer la recherche agricole. Ce financement tout en permettant de financer la recherche dans tous les sous secteurs (production végétale, pêche et aquaculture, élevage, apiculture, aviculture traditionnelle, transformation des produits agricoles, etc.), contribuera au renforcement des structures de production de semences existantes dans la production des semences fourragères et forestières ;
- l'amélioration de la vulgarisation : indispensable pour l'amélioration du rendement des petits exploitants, la vulgarisation est prise en compte par la mise en place dans chaque commune du Mali d'une unité de Conseil agricole doté de conseiller agricole bien formé et exerçant leur activité dans les conditions adéquates.

2.1.2. Stratégies pour les autres activités génératrices de revenus en milieu rural

Les Stratégies pour les autres activités génératrices de revenus (AAGR) permettent aux petits exploitants d'avoir des revenus par d'autres moyens autres que la production agricole. Les interventions identifiées permettront d'augmenter les interventions agricoles directes et de fournir aux petits exploitants une occasion d'accéder à des sources de revenus alternatives. Outre les petits exploitants, les interventions ciblent les éleveurs, les pêcheurs, les apiculteurs et les aviculteurs et les autres ménages ruraux non cités ailleurs en milieu rural. Ces interventions sont relatives aux équipements de stockage, aux investissements dans le bétail, la pêche, l'aquaculture, l'apiculture, l'aviculture

traditionnelle, la transformation des produits agricoles, les institutions de crédit, la construction des marchés, les services vétérinaires et les abattoirs ruraux, etc.

2.1.3. Stratégies en matière de nutrition

Elles sont mises en place pour suppléer au déficit en vitamines et oligo-éléments des enfants de moins d'un an et de moins de 5 ans, des élèves du premier cycle de l'enseignement fondamental, des femmes en âges de procréer, les personnes du troisième âge et les personnes en situation d'urgence. Les principales interventions sont relatives à l'alimentation complémentaire, les repas scolaires, les programmes de fortification et les programmes d'alimentation en cas de situation d'urgence. Pour cette dernière intervention qui est conjoncturelle, il est prévu la mise en place d'un montant forfaitaire de 3 milliards F CFA chaque année pour assurer l'existence et le fonctionnement d'un tel programme.

2.1.4. Stratégies en matière sensibilisation

Dans le souci d'assurer une meilleure adhésion des populations concernées par chacune des stratégies indispensables pour l'atteinte de la cible 2 de l'OMD 1, les autorités maliennes prévoient de faire une fois par trimestre des sensibilisations par les mass média.

2.2 Education

De façon consensuelle, il a été convenu de circonscrire les OMD aux sous secteurs du système éducatif malien qui composent l'Education de Base, à savoir : (i) l'éducation préscolaire, (ii) l'enseignement fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycles, (iii) l'éducation non formelle et (iv) l'enseignement normal. Toutefois, les formations initiale et continue des formateurs sont prises en compte parmi les interventions des sous secteurs retenus dans le modèle de costing.

Les choix prioritaires des stratégies pour l'atteinte des OMD ont été faits en liaison avec les stratégies de la phase II du PISE et les cibles OMD dans le secteur de l'Education de Base.

L'atteinte des OMD en 2015 exige que le développement attendu du système éducatif malien, notamment le premier cycle de l'enseignement fondamental, soit accompagné durant les années intermédiaires de mesures visant à améliorer la gestion du système dans toutes ses dimensions.

Ainsi, des actions visant à augmenter, de façon significative, le nombre d'enseignants, de manuels, de tables bancs, de tableaux, de salles de classe, etc. devraient être opérationnelles. Le nombre d'intrants pédagogiques sera directement proportionnel aux besoins, et ce, dans chaque école. De même, la prise en compte d'autres éléments d'incitations nécessaires pour l'amélioration aussi bien de la qualité que de la quantité telles que les cantines scolaires, le logement des enseignants, etc. doivent être également prises en compte surtout pour le primaire.

2.2.1. Education préscolaire

L'objectif d'accroissement du taux de scolarisation de 5,6% à 15% sur la prochaine décennie nécessite la mise en œuvre des stratégies clés qui doivent concourir à favoriser

l'épanouissement et la préscolarisation des enfants de 4 à 6 ans. Il s'agit de proposer des solutions alternatives à l'offre publique à travers les actions ci après :

- Ø l'élaboration d'un plan de sensibilisation selon les cibles ;
- Ø le recensement et une évaluation des initiatives en cours dans les écoles maternelles ;
- Ø l'intégration d'une filière pour la formation des animateurs dans les écoles de formation des instituteurs ;
- Ø le recrutement des animateurs en nombre suffisant ;
- Ø la définition du profil de l'enfant à la sortie de l'école ;
- Ø la conception et l'élaboration du programme d'enseignement.

2.2.2. Enseignement fondamental 1^{er} et 2^{ème} cycles

La politique de cet ordre d'enseignement primaire vise en priorité la scolarisation de tous les enfants en âge d'aller à l'école. Cette politique accorde également une attention particulière à la rétention des élèves en cours de cycle, à la réduction des redoublements, à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et à la promotion des filles. Cette vision passe par le renforcement des actions suivantes :

- Ø la mise en œuvre du programme national de scolarisation des filles ;
- Ø le recrutement et la formation initiale des enseignants ;
- Ø la poursuite de la formation du personnel d'encadrement ;
- Ø l'amélioration des programmes et du contenu des manuels ;
- Ø la formation des enseignants pour la tenue des classes multigrades ;
- Ø la création de cantines scolaires dans les zones les plus défavorisées ;
- Ø la mise à disposition des élèves des manuels scolaires ;
- Ø la programmation et construction des infrastructures ;
- Ø la création de Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) ;
- Ø le recrutement d'enseignants qualifiés ;
- Ø la construction de logement pour les enseignants dans les zones enclavées.

2.2.3. Education non formelle

La stratégie retenue par le Département de l'Education est d'agir sur : (i) la formation des formateurs, (ii) l'élaboration de documents de formation, (iii) l'amélioration de la disponibilité en manuels et, (iv) l'élaboration d'une documentation spécifique pour la promotion de l'alphabétisation des femmes, (v) la construction des centres pour les CED, CAF et CAFé.

2.3 Genre et autonomisation des femmes

Les interventions retenues sont celles qui relèvent des attributions et de la compétence du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). Ces interventions permettent d'estimer les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'interventions transversales, touchant plusieurs secteurs. Les principales retenues sont déclinées suivant cinq (5) composantes :

P1 : Sensibilisation sur la prise de conscience des problèmes de santé de la reproduction (mutilation génitale, VIH/SIDA) : (i) campagne de sensibilisation de toutes les communautés nationales et régionales ; (ii) introduction dans les

programmes des enseignements fondamental et secondaire de la problématique du genre et sa mise en œuvre.

P2 : Aide à l'insertion des filles dans le marché du travail : (i) formation aux métiers de base ; (ii) programme spécial d'assistance des jeunes femmes pour l'insertion dans le marché du travail.

P3 : Appui à la participation des femmes à la vie politique : (i) aide aux femmes candidates aux fonctions électives ; (ii) aide aux femmes élues.

P4 : Eradication de la violence contre les femmes : (i) campagne de sensibilisation ; (ii) campagne de sensibilisation ciblée dans les écoles et lycées ; (iii) mise en place de lignes « vertes » de secours aux femmes violentées ; (iv) programme de logement pour abriter les femmes en détresse.

P5 : Renforcement de la gestion et du pilotage du MPFEF : (i) renforcement des capacités humaines pour l'intégration du genre dans les politiques de développement ; (ii) Formation et sensibilisation des cadres des Ministères ; (iii) suivi - évaluation.

En plus de ces quatre composantes, deux autres interventions ont été retenues pour le Mali. Il s'agit de : (i) appui aux femmes opératrices économiques ; (ii) soutien au programme de l'entreprenariat des femmes.

Sur la base des interventions retenues, les objectifs quantitatifs ci-après ont été retenus pour le Mali sur la période 2006-2015.

Tableau n°6 : Actions stratégiques en matière de genre et promotion de la femme :

Interventions et actions stratégiques	Couverture et Cibles (en %)	
	2006	2015
P1 : Sensibilisation sur la prise de conscience des problèmes de santé de la reproduction (mutilation génitale, VIH/sida....)		
1. Campagne de sensibilisation de toutes les communautés nationales et régionales ;	10	75
2. Introduction dans les programmes des enseignements fondamental et secondaire de la problématique du genre et sa mise en œuvre.	10 (20)	50 (60)
P2 : Aide à l'insertion des filles dans le marché du travail :		
3. Formation aux métiers de base ;	1	30
4. Programme spécial d'assistance des jeunes femmes pour l'insertion dans le marché du travail.	1	20
P3 : Appui à la participation à la vie politique :		
5. Aide aux femmes candidates aux fonctions électives ;	20	100
6. Aide aux femmes élues	10	100
P4 : Eradication de la violence contre les femmes		
7. Campagne de sensibilisation	4	90
8. Campagne de sensibilisation ciblée dans les écoles et lycées	10 (20)	50 (60)
9. Mise en place de lignes « vertes » de secours aux femmes violentées	0	15
10. Programme de logement pour abriter les femmes en détresse	0	5
P5 : Renforcement de la gestion et du pilotage du MPFEF :		
11. Renforcement des capacités humaines à l'intégration du genre dans les politiques de développement	27	100
12. Formation - sensibilisation	15	75
13. Suivi - évaluation	0	3% des coûts
P6 : Appui aux femmes opératrices économiques	3	60
P7 : Soutien au programme de l'entreprenariat des femmes	0	2% des coûts systémiques

2.4 Santé

2.4.1. Santé maternelle et infantile

2.4.1.1 Santé maternelle

Les interventions retenues sont celles qui sont indispensables pour accroître l'accès à la santé de la reproduction à travers le planning familial, les soins prénataux, les urgences obstétricales et la prise en charge des IST. La liste complète des interventions retenues est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°7 : Ensemble des interventions de la santé maternelle :

Planning familial	Soins prénataux Accouchement	Complications obstétricales
1. Contraceptifs oraux (pilule) 2. Injectables 3. Préservatif - Homme 4. Préservatif - Femme 5. DIU (Stérilet) 6. Implants 7. Stérilisation - Femme 8. Stérilisation - Homme 9. Autres Méthodes 10. Contraceptifs d'urgence	11. Soin prénatal (SPN) 12. Prévention du paludisme pendant la grossesse 13. Traitement du paludisme sur grossesse 14. Soin d'accouchement 15. Soins post-partum	16. Travail prolongé (>18 heures) 17. Forceps et vacuum assisté 18. Césarienne 19. Hémorragie post-partum 20. Septicité puerpéral 21. Troubles Hypertensive de grossesse 22. Complications post abortion
Autres conditions maternelles	Soins aux nouveaux nés	IST
23. Fistule obstétrique 24. Infection urinaire 25. Mastites	26. Prévention de l'Ophtalmie néonatale 27. Traitement de complications néonatales 28. Prévention de la transmission mère - enfant de VIH (PTRAME)	29. Chlamydia 30. Gonorrhée 31. Syphilis 32. Trichomonas 33. Affections dues à l'inflammation pelvienne

Les interventions relatives à la prise en charge et à la prévention du VIH/SIDA au cours de la grossesse sont prises en compte dans l'estimation des besoins pour le VIH/SIDA (OMD 6). Par ailleurs, les interventions relatives aux affections telles que le dépistage et le traitement des cancers, le traitement de la stérilité, ne sont pas prises en compte.

2.4.1.2 Santé infantile

Pour atteindre l'OMD 4, qui est de « réduire de deux tiers la mortalité infantile d'ici 2015 », les interventions retenues sont axées sur les enfants de moins de 5 ans. Les principales interventions retenues sont : l'IRA, la diarrhée, la fièvre, les affections de l'oreille, la malnutrition, l'anémie, l'infection bactérienne, la fièvre, la vaccination.

2.4.2. Lutte contre le VIH/SIDA

Dans le cadre du VIH/SIDA, les interventions retenues dans le costing sont celles relatives à la prévention, aux soins et au soutien des orphelins au niveau national. En effet, l'exercice de costing a été élaboré suivant trois domaines spécifiques à savoir :

(i) la prévention, qui contient les douze interventions préventives suivantes :

- les interventions centrées sur les jeunes ;
- les interventions centrées sur les travailleurs de l'industrie du sexe et leurs clients ;
- le marketing social des préservatifs ;
- la distribution de préservatifs par les secteurs public et commercial ;
- l'amélioration de la gestion des MST ;
- le conseil et test volontaire ;
- les programmes sur le lieu de travail ;
- la sécurité du sang ;
- la prévention de la transmission mère- enfant ;
- les médias ;
- les programmes de réduction des dommages ;
- les interventions centrées sur les hommes ayant des rapports avec des hommes ;

(ii) les soins et les traitements, qui comportent cinq programmes de soins et de traitements, notamment :

- les soins palliatifs ;
- le traitement des infections opportunistes (IO) ;
- les examens diagnostiques du VIH ;
- la prophylaxie des IO chez les patients symptomatiques ;
- la thérapie anti rétrovirale (ARV) et le soutien aux services de laboratoire dont elle dépend.

(iii) le soutien aux orphelins, composé de trois principales interventions, à savoir :

- les soins dans les orphelinats ;
- l'aide communautaire ;
- les aides financières aux études.

2.4.3. Lutte contre le paludisme

L'objectif de l'exercice ici est d'estimer les ressources nécessaires pour atteindre en partie l'OMD 6. La lutte contre le paludisme étant spécialement fondée sur deux stratégies majeures qui consistent au traitement et à la prévention, les estimations ont été également faites suivant cette typologie de lutte.

2.4.3.1. Le traitement

Concernant le traitement, il a été estimé les coûts directs du traitement du paludisme simple et ceux relatifs aux cas graves de paludisme. Compte tenu du fait de la chloroquino-résistance, il a été considéré la combinaison thérapeutique à base d'artémisinine (CTA) comme médicament antipaludéen. De plus, il est tenu compte de la prise en charge (PEC) du paludisme grave avec ses complications telles que l'anémie, les convulsions qui nécessitent des hospitalisations, transfusions et bien d'autres interventions. Il y a aussi les coûts relatifs au test de dépistage rapide (TDR) pour la confirmation des cas.

2.4.3.2. La prévention

La prévention est la seconde composante de la stratégie de lutte contre le paludisme. L'évaluation des coûts a consisté à estimer le coût de nouvelles moustiquaires imprégnées à acquérir. Dans la dynamique actuelle, il a été question uniquement des moustiquaires imprégnées de longue durée. Il n'a pas été tenu compte des données relatives aux bombes insecticides et larvicides qui ne sont pas des mesures retenues dans le cadre de la santé au Mali notamment en matière de lutte contre le paludisme. En outre, les interventions relatives au paludisme sur grossesse sont prises en compte au niveau de la santé reproductive.

2.4.4. Lutte contre la tuberculose

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, il a été estimé les coûts totaux pour le contrôle de cette maladie entre 2006-2015. L'estimation est fondée sur la recommandation de l'OMS relative à la prise en charge des cas suivant la stratégie DOTS (Directly Observed Therapy Short-Course). Ainsi, la logique stratégique de référence utilisée dans la démarche de calcul a tenu compte des objectifs du "Global Plan to Stop TB" que sont :

- détecter 70% des nouveaux cas positifs ;
- guérir 85% des nouveaux cas positifs détectés.

En effet, ces objectifs sont agréés par les ministres et les représentants des gouvernements des 20 pays les plus touchés lors de la Conférence sur la tuberculose et le développement durable en 2000. Dans l'établissement du coût annuel de prise en charge d'un cas de tuberculose, à défaut de disposer du coût provenant d'une étude spécifique au Mali, il a été fait recours à la technique d'estimation par ajustement proposée par l'équipe de Millenium Project.

Ces interventions en matière de santé devront être soutenues par d'intenses actions en matière d' IEC, d'approche communautaire et de mobilisation sociale.

2.4.5. Ressources humaines

Les ressources humaines pour la santé, fondamentales pour le fonctionnement du système de la santé, sont dans beaucoup de pays une contrainte majeure pour l'accroissement de l'offre en matière de santé. Les ressources humaines dans le secteur santé doivent être qualitativement et quantitativement disponibles. Les personnels de la santé prennent en compte les infirmiers, les médecins (généralistes et spécialistes), les pharmaciens, les techniciens de laboratoire et de radiologie, etc. Cette planification tient également compte des normes et standards selon les exigences en matière de couverture de service de santé au Mali. Une collecte de données a été faite afin de déterminer les besoins en ressources humaines pour accroître l'offre de soins nécessaires afin de pouvoir atteindre les OMD dans le domaine de la santé. Les projections des besoins en matière de ressources humaines (y comprises la formation et les réformes du programme de formation) ont été faites en fonction des projections des infrastructures. De plus, l'estimation des besoins a pris en compte les salaires et les coûts de formation.

2.5 Eau et assainissement

En matière d'accès à l'eau potable aussi bien en milieu rural qu'urbain, l'objectif tel que fixé par la Politique nationale à l'horizon 2015 est d'atteindre un taux d'accès global de 82% contre un taux de 78,5% en 2006 (source ELIM). Dans le domaine de assainissement, l'objectif global est d'assurer un meilleur accès des populations à un service d'hygiène et d'assainissement de base en portant le taux d'accès à 57,5% (assainissement de base) et à 53,0% (assainissement pluvial dans la ville de Bamako) d'ici 2015.

Conformément à ces objectifs, les interventions et les cibles y afférentes retenues pour chaque sous-secteur se présentent comme suit :

2.5.1. Eau

✓ Eau en milieu rural :

Dans ce sous-secteur, les principales infrastructures hydrauliques pouvant desservir les populations rurales du Mali en eau potable sont les suivantes :

- les forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ;
- les puits modernes et puits citernes (PM) ;
- les systèmes hydrauliques villageois améliorés (SHVA).

L'unité de point d'eau fonctionnel usitée est l'Equivalent Point d'Eau Moderne (EPEM) suivant les rapports ci-dessous en fonction des différentes unités d'intervention :

$$\begin{aligned} 1 \text{ PMH} &= 1 \text{ PM} = 1 \text{ EPEM} \\ 1 \text{ SHVA} &= 2 \text{ EPEM} \end{aligned}$$

La norme de desserte en vigueur à la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) est de un équivalent point d'eau moderne pour 400 habitants.

Sur la base de ces considérations, les interventions critiques retenues sont :

- les EPEM à partir de forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- les EPEM à partir des puits modernes et puits citernes ;
- les EPEM à partir des systèmes hydrauliques villageois améliorés (SHVA) ;
- les EPEM à partir de mini - AEP avec des bornes fontaines (BF).

✓ Eau en milieu semi urbain et urbain :

Dans ce sous-secteur, les interventions retenues sont les suivantes : (i) les branchements particuliers domestiques à travers les réseaux AEP de EDM-SA; (ii) les bornes fontaines à travers les réseaux AEP de EDM-SA et AEP/AES de la DNH.

En outre, les interventions complémentaires suivantes ont été retenues au niveau du sous-secteur eau : (i) la mise en place d'un environnement politique, législatif, réglementaire et financier favorable à l'approche et aux principes de la GIRE, (ii) la mise en place d'un cadre institutionnel approprié et opérationnel, (iii) l'adhésion des acteurs au concept GIRE, (iv) l'identification, la planification et la mise en œuvre, de façon participative, des actions

spécifiques, (v) le renforcement des capacités des acteurs, (vi) la prise en compte du genre et de l'équité sociale, (vii) la mise en place d'un système national d'informations fonctionnel sur l'eau, (viii) l'allocation efficiente des ressources en eau entre différents usages et, (ix) la mise en place d'un dispositif de suivi et de protection des écosystèmes fragiles.

2.5.2. Assainissement

Au niveau de l'assainissement, les interventions retenues sont réparties ainsi qu'il suit dans les composantes relatives à l'assainissement pluvial, à l'assainissement de base et au traitement des eaux résiduaires.

- Assainissement pluvial : il s'agit des interventions suivantes : (i) les collecteurs primaires ; (ii) les collecteurs secondaires ; (iii) les collecteurs tertiaires.
- Assainissement de base : les interventions sont : (i) le traitement conventionnel ; (ii) le traitement simplifié ; (iii) la fosse septique ; (iv) la toilette chasse-d'eau/latrine ; (v) la toilette améliorée auto-ventilée ; (vi) la latrine améliorée/2 fosses.
- Gestion et traitement des eaux résiduaires : ils concernent : (i) le traitement primaire ; (ii) le traitement secondaire ; (iii) le traitement tertiaire ; (iv) aucun traitement.
- Education à l'hygiène et à l'assainissement : elle constitue une intervention transversale aux différentes composantes ci-dessus mentionnées de l'assainissement.

2.6 Infrastructures de base

2.6.1 Energie

Les services énergétiques modernes sont indispensables au développement d'activités de production qui augmentent les revenus des plus pauvres, aux besoins élémentaires en matière de santé et d'éducation, à de nombreux systèmes d'approvisionnement en eau et aux progrès dans d'autres aspects des OMD. Dans le cadre des OMD, le Projet du Millénaire des Nations Unies a défini un certain nombre d'objectifs énergétiques pour 2015, considérés comme indispensables pour réaliser les OMD dans chaque pays. Il s'agit de :

- permettre l'adoption des combustibles modernes par 50% des ménages, qui utilisent actuellement la biomasse traditionnelle pour la cuisson : (i) les efforts visant à développer et à adopter l'utilisation des fourneaux améliorés ; (ii) les mesures destinées à réduire les impacts nocifs pour la santé de la cuisson à la biomasse ; (iii) les mesures visant à accroître la production de biomasse durable ;
- assurer une fourniture d'électricité fiable à tous les habitants des zones urbaines et périurbaines ;
- fournir un accès aux services énergétiques modernes (sous la forme d'énergie mécanique et d'électricité) à toutes les communautés rurales au niveau local.

2.6.1.1. Les interventions retenues :

La réalisation des objectifs cités avant exige l'accès à au moins trois types de services énergétiques : (i) l'amélioration des combustibles domestiques ou l'énergie pour la cuisson ; (ii) l'électricité pour l'éclairage, les TIC et les appareils utilisés dans les activités domestiques et commerciales, et la fourniture de services sociaux ; (iii) et l'énergie mécanique pour faire fonctionner les équipements agricoles et de traitement des produits alimentaires, et mettre en place un système d'irrigation complémentaire et transporter les personnes et les biens.

Ainsi, au Mali, ces trois principales interventions ont été retenues pour faire l'objet d'évaluation des besoins. En plus de ces trois interventions, il a été également retenu deux autres interventions qui sont complémentaires aux trois premières. Il s'agit du renforcement de l'hydroélectricité et de la réalisation des travaux d'interconnexion Haute Tension (HT) tels que préconisés dans le cadre de la Politique Energétique Nationale du Mali.

2.6.1.2. Les cibles :

Sur la base des références fournies par le document de Politique Energétique Nationale, les cibles quantitatives ci-après ont été arrêtées :

- ✓ Amélioration des combustibles domestiques : elle comprend deux composantes : (i) l'extension de l'accès aux combustibles modernes (essentiellement le gaz domestique GPL) pour lequel l'objectif fixé à l'horizon 2015 se situe autour de 60% en milieu urbain et 50% en milieu rural ; (ii) l'augmentation de la disponibilité de la biomasse améliorée et de son utilisation propre : l'accès à la production devrait se situer entre 50 et 60% selon les milieux, l'accès à l'utilisation des foyers améliorés devrait atteindre 40 à 50% en 2015.
- ✓ Electrification des zones urbaines et périurbaines : elle concerne la fourniture et le raccordement à l'électricité de 100% des ménages pauvres vivant dans les zones urbaines et périurbaines.
- ✓ Services énergétiques modernes (énergie mécanique et électricité) au niveau communautaire pour toutes les communautés rurales : elle porte sur la nécessité d'un accès à l'électricité pour des institutions comme les écoles, les centres de santé et les centres communautaires ruraux. Le centre communautaire est supposé être une institution jouissant d'une implantation centrale: école, centre de santé ou hôpital. L'objectif est d'atteindre 100% des communautés rurales en 2015. Le raccordement électrique pourrait satisfaire tout ou une partie de divers besoins : l'éclairage d'une école villageoise, la réfrigération des vaccins et les autres besoins en énergie essentiels d'un centre de santé ou d'un hôpital, l'énergie nécessaire à un point central de charge de divers petits appareils répartis dans tout le village, un nœud d'alimentation à puissance élevée pour les travaux mécaniques ou d'industrie légère et un centre de télécommunications, entre autres. Les options choisies à cet effet portent sur le raccordement au réseau, l'option photovoltaïque, les plates formes multifonctionnelles et les groupes - diesel.

- ✓ Interventions supplémentaires : elles concernent essentiellement, conformément aux objectifs stratégiques de la Politique Énergétique Nationale, la réalisation et la mise en service de cinq (5) barrages hydroélectriques (Férou II, Gouina, Kénié, Sotuba II, Markala) sur la période 2007-2015. En outre, la ligne Haute Tension frontière Côte d'Ivoire - Sikasso (Mali) devrait être réalisée à l'horizon 2015 pour satisfaire les besoins en courant HT.

2.6.2. Routes et transport

Au regard du diagnostic établi, les infrastructures et équipements de base sont caractérisés par leur insuffisance, leur vétusté et leur mauvais état, ce qui constitue un frein au développement économique et social du Mali. C'est pourquoi en matière de transport, le Gouvernement s'appuiera essentiellement sur les principales stratégies suivantes: (i) l'instauration d'une saine concurrence entre les modes de transport d'une part et entre les entreprises de transport d'autre part, (ii) l'extension et la meilleure gestion du réseau de pistes rurales et (iii) la restructuration des entreprises publiques du secteur transport dont la mise en concession des Aéroports du Mali (ADM).

S'inscrivant dans cette dynamique, l'objectif retenu pour le Mali est de passer d'une densité de routes revêtues de 0,34 km/1000 habitants en 2006 à 0,50 Km/1000 habitants pour espérer réaliser les OMD en 2015. La stratégie OMD pour le secteur des infrastructures routières prend en compte des actions de construction, de réhabilitation et d'entretien du réseau routier national. En outre, la dégradation de l'infrastructure routière fait gonfler le coût du transport routier, principal mode de transport utilisé dans les déplacements réguliers. Il apparaît donc nécessaire de préciser que, l'effort d'investissement ne saurait s'arrêter à la construction des routes. Aussi, un accent particulier devra être mis sur les coûts unitaires d'entretien et d'exploitation du réseau routier. Comme l'indique le tableau suivant, des objectifs ont été retenus en ce qui concerne l'état des routes qui devrait évoluer du mauvais au passable et du passable au bon :

Tableau n°8 : Objectifs retenus pour l'évolution de l'état des routes au Mali (en %) :

Catégories des routes	Etat des routes		
	Mauvais	Moyen	Bon
Routes nationales	0%	25%	75%
Routes urbaines	5%	35%	60%
Routes régionales et locales	5%	25%	70%
Routes communales	10%	25%	65%

Sur la base de ces considérations, les principales interventions retenues en amont sont :

- ü l'amélioration et la construction de routes nationales revêtues ;
- ü l'amélioration et la construction de routes urbaines ;
- ü la construction et l'entretien de routes régionales et locales ;
- ü la construction et l'entretien de routes communales.

A ces différentes interventions, il a été ajouté deux interventions supplémentaires dans le domaine du transport fluvial que sont : (i) l'acquisition de bateaux à fonds plats ; (ii) la construction de sept (7) quais. Ces interventions ont été jugées nécessaires par les acteurs du secteur de l'équipement et des transports dans la lutte contre la pauvreté et la création de sources de revenus.

III. Evaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Mali

L'exercice d'évaluation des besoins et de costing pour l'atteinte des OMD au Mali à l'horizon 2015 a été fait sur la base des modèles conçus par le Millenium Project et adaptés aux réalités du pays. La logique des modèles utilisés et les étapes de modélisation peuvent être schématisées comme suit :

1. Identifier la liste des interventions nécessaires ;
↓
2. Spécifier les cibles pour chaque ensemble d'interventions ;
↓
3. Estimer les ressources (humaines, matérielles, financières) nécessaires ;
↓
4. Contrôler les résultats des estimations.

Dans certains cas spécifiques (notamment le secteur de la Santé), la synthèse des coûts a été obtenue de la manière suivante :

Coûts des ressources humaines		
+		
Coûts des infrastructures, équipements et maintenance	=	Coûts systémiques du secteur
+		
Coûts de gestion		+
		Coûts directs des interventions
		=
		Coût total pour le secteur

Sur la base de cette approche méthodologique, et en tenant compte des données démographiques du pays et des données caractéristiques des secteurs, les résultats des estimations de coûts pour l'atteinte des OMD au Mali à l'horizon 2015 ont été déclinés secteur par secteur comme suit.

3.1 Agriculture et lutte contre la faim

Pour réduire à 38% en 2015 la population malienne souffrant de faim et de malnutrition dans le secteur rural, les interventions nécessaires se chiffrent au total 1 498,214 milliards de F CFA, soit un montant de 149,821 milliards en moyenne chaque année jusqu'en 2015.

Une analyse de la structure de coûts par axes d'interventions montre que la productivité agricole représente 45,4% du total des coûts. Elle est suivie des autres activités génératrices de revenus (28,8%) et de la nutrition 13,5%. Les coûts en capacité ne représentent en moyenne que 11,9% du coût total et la sensibilisation par les mass média 0,5%. Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts par stratégies retenues pour l'atteinte en 2015 de la cible 2 de l' OMD1 au Mali.

Tableau n°9 : Synthèse des estimations des coûts pour la lutte contre la faim :

(en Millions F CFA)

	2006	2010	2015	Total 2006-2015	Moyenne annuelle	Parts en %
Productivité agricole :						
Coûts en Capital	14 776	34 036	123 278	494 536	49 454	
Coûts de fonctionnement	8 618	13 694	40 025	185 237	18 524	
Sous total 1	23 394	47 730	163 303	679 772	67 977	45,3
Autres activités génératrices de revenus :						
Coûts en Capital	2 089	23 796	41 612	249 487	24 949	
Coûts de fonctionnement	4 959	14 290	37 782	181 552	18 155	
Sous total 2	7 048	38 087	79 394	431 040	43 104	28,8
Nutrition :						
Coûts en Capital	9 893	15 340	18 771	151 802	15 180	
Coûts de fonctionnement	2 428	4 618	8 002	50 398	5 040	
Sous total 3	12 321	19 958	26 773	202 200	20 220	13,5
Sensibilisation :						
Coûts en Capital	0	0	0	0	0	
Coûts de fonctionnement	700	700	700	7 000	700	
Sous total 4	700	700	700	7 000	700	0,5
Coûts des Capacités (soit 13,5% des coûts directs)	5 868	14 374	36 473	178 202	17 820	11,9
Total des Coûts	49 331	120 849	306 644	1 498 214	149 821	100,0

Source : Résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle de Millenium Project.

La mise en œuvre des principales interventions nécessaires pour améliorer la productivité de 48% des ménages ruraux petits exploitants agricoles en 2015, soit 397 971 ménages, nécessite en moyenne chaque année des quantités suivantes d'infrastructures et de ressources humaines :

- ü l'amélioration de la fertilisation des sols exige en moyenne chaque année sur la période 2006-2015, 6 368 tonnes d'engrais chimiques, 1 989 854 plants d'agroforesterie, 39 539 tonnes de compost, 39 539 ha de labour fait avec l'une des techniques de conservation CES/DRS et 4 711 ha de légumineuses à emblaver ;
- ü la disponibilité des semences nécessite que soit mise en place chaque année à partir de 2008 au moins 234 unités de distribution pour qu'en 2010 chaque commune dispose au moins d'une unité de distribution ;
- ü la création de 95 services de conseils agricoles en moyenne chaque année et le recrutement de 243 conseillers agricoles chaque année pour à terme encadrer efficacement les 397 971 ménages petits exploitants agricoles ;
- ü le règlement du problème de la disponibilité de l'eau en temps réel pour les cultures des petits exploitants ciblés nécessite en moyenne chaque année la réalisation de 309 retenues d'eau, 10 bassins de stockage, 416 puits citernes et 377 réseaux d'irrigations.

Quant aux interventions destinées à améliorer le rendement et le revenu des « Autres Activités Génératrices de Revenus » (AAGR) en milieu rural, leur mise en œuvre exige en moyenne chaque année :

- 500 infrastructures de stockage pour les petits exploitants ;
- 549.205 têtes de petit bétail reproducteur de race pure, 170 services vétérinaires, 37 abattoirs ruraux pour améliorer l'élevage de petit bétail ;

- 20.362 ruches améliorées (ruches kényanes) pour l'apiculture ;
- 22.092 poulaillers en banco, 4.552 couveuses traditionnelles et 516.777 reproducteurs sélectionnés pour améliorer l'aviculture traditionnelle au niveau de 40% des ménages ruraux ;
- 4 écloséries, 1.788 étangs pour l'aquaculture, 1.107 filets de pêche et 573 pirogues pour le développement des activités de pêche sur les cours d'eau ;
- 32 plates formes multifonctionnelles pour la transformation des produits agricoles, qui nécessitent le recrutement de 64 personnes et la construction de 32 bâtiments.

L'analyse par nature de dépenses nécessaires pour la réalisation des interventions révèle que les coûts d'investissement représentent 60% du total, le fonctionnement 28% et les coûts en capacité environ 12%. Ainsi, l'atteinte de la cible 2 de l'objectif 1 des OMD nécessite en moyenne chaque année 149,821 milliards de F CFA, soit une contribution moyenne annuelle par tête de 10.621 de F CFA (équivalent à \$21,24 au taux de \$1 = 500 F CFA).

3.2 Education

L'évaluation des besoins en Education de Base au Mali pour l'atteinte des OMD, toutes choses égales par ailleurs, prévoit un coût global de 2 515, 890 milliards de F CFA sur la période 2006-15, soit une dépense moyenne annuelle de 251,589 milliards de F CFA.

Tableau n° 10 : Synthèse des coûts (en Millions de F CFA) pour l'atteinte des OMD dans le secteur de l'Education de Base au Mali :

	2006	2010	2015	Total 2006-2015	Moyenne annuelle	en % du Total Global
Education préscolaire (4 - 6 ans)						
Investissement	5 647	10 078	5 462	75 464	7 546	
Renouvelable	6 950	17 140	34 703	190 210	19 021	
Total	12 596	27 218	40 165	265 674	26 567	11%
Coût par élève en CFA	154 767	165 916	176 163	1 627 469	162 747	
Enseignement fondamental (1er cycle: 7 - 12 ans)						
Investissement	41 129	56 263	47 715	616 822	61 682	
Renouvelable	55 829	90 362	89 609	940 231	94 023	
Total	96 957	146 626	137 323	1 557 053	155 705	62%
Coût par élève en CFA	73 772	76 162	49 633	760 072	76 007	
Enseignement fondamental (2ème cycle: 13 - 15 ans)						
Investissement	25 362	24 330	56 899	318 607	31 861	
Renouvelable	11 076	26 422	69 322	337 533	33 753	
Total	36 438	50 752	126 221	656 140	65 614	26%
Coût par élève en CFA	185 128	127 721	151 129	1 398 191	139 819	
Education Non Formelle (Centres d'alphabétisation & d'apprentissage: 15 - 59 ans)						
Investissement	1 959	2 494	3 407	27 453	2 745	
Renouvelable	683	869	1 188	9 570	957	
Total	2 642	3 363	4 595	37 023	3 702	1%
Coût par apprenant en CFA	42 432	42 432	42 432	424 324	42 432	
Total Global	148 634	227 959	308 304	2 515 890	251 589	100%
Investissement	74 096	93 165	113 483	1 038 345	103 835	
Renouvelable	74 538	134 794	194 821	1 477 545	147 754	
Coût Global par habitant en F CFA	12 334	16 993	20 053	/	18 435	/

Source : Résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle de Millenium Project.

Ce coût global est diversement affecté suivant les différentes composantes de l'Education de Base :

3.2.1. Education préscolaire

Le coût total estimé pour l'éducation préscolaire pour la période 2006-15 s'élève à 265,674 milliards de F CFA, soit 11% du coût global du secteur de l'Education de Base. Il se répartit comme suit : 75,464 milliards de F CFA pour les dépenses en capital et 190,210 milliards pour les dépenses récurrentes. Pour atteindre, les valeurs cibles des indicateurs des OMD en 2015, ce coût devrait atteindre en moyenne chaque année 26,567 milliards de F CFA. Ces ressources permettront de construire chaque année en moyenne 284 centres d'enseignement et recruter 1.582 éducateurs préscolaires. Le financement des besoins moyens annuels (26,567 milliards de F CFA) nécessiterait une contribution moyenne de 1 947 F CFA par habitant.

3.2.2. Enseignement fondamental 1^{er} cycle

Au niveau du 1^{er} cycle, l'incidence financière moyenne annuelle pour les OMD à l'horizon 2015, est évaluée à 155,705 milliards de F CFA, ce qui représente 62% du coût global pour l'Education de Base. Sur la période 2006-15, les dépenses en capital sont évaluées en moyenne à 61,682 milliards de F CFA contre 94,023 milliards pour les dépenses renouvelables. Une contribution moyenne annuelle de chaque malien d'environ 11 411 F CFA sera nécessaire si le financement des besoins devrait être entièrement à la charge de la population malienne. Ces ressources permettront chaque année de couvrir les besoins suivants : 4.795 salles de classes, 42.416 tables bancs à 2 places, 6.386 tableaux, 6.641 latrines, 2.977 logements pour enseignants, 194.791 kits de manuels scolaires. Outre ces besoins, il faut ajouter la subvention chaque année de 66.630 filles en moyenne et le recrutement de 6.252 enseignants.

3.3.3. Enseignement fondamental 2^{ème} cycle

Au niveau du 2^{ème} cycle, le coût annuel moyen estimé des besoins est de 65,614 milliards de F CFA, soit 26% du coût global pour l'Education de Base sur la période 2006-15. Par nature de dépenses, ce coût comprend une moyenne annuelle de 31,861 milliards de F CFA en terme d'investissements et 33,753 milliards en terme de charges récurrentes. Ce qui revient à environ 4 809 F CFA par habitant en moyenne annuelle. Ces ressources permettront chaque année de couvrir les besoins suivants : 1.926 salles de classes, 34.347 tables bancs à 2 places, 4.014 tableaux, 2.064 latrines, 2 bibliothèques, 83 blocs scientifiques, 42 installations de sport, 78.577 kits de manuels scolaires, la subvention de 65.243 filles et le recrutement de 2.890 enseignants.

3.3.4. Education non formelle

L'analyse de l'évolution des coûts estimatifs au niveau de l'éducation non formelle au Mali révèle qu'en moyenne annuelle les ressources nécessaires devraient être de 3,702 milliards de F CFA, soit environ 1% du coût global de l'Education de Base sur la période 2006-15. Quant au coût par habitant, il avoisinerait 268 F CFA (soit environ 0,5 dollars US) en moyenne annuelle sur la période sous revue. Ce niveau de ressources permettrait de construire en moyenne chaque année 9.280 centres de formation (CAF, CED et CAFé tous confondus) et de former 87.251 apprenants.

3.3 Genre et autonomisation des femmes

L'évaluation des interventions transversales, qui entrent dans le champ d'action du MPFEF, situe les besoins cumulés sur la période 2006-15 à 99,117 milliards de F CFA, soit une moyenne annuelle de 9,912 milliards représentant une dépense par tête d'habitant de 702 F CFA (soit environ 1,4 \$ US). Les dépenses en capital constituent en moyenne 64% de l'ensemble des dépenses contre 36% pour les charges récurrentes.

Ces besoins se répartissent entre les différentes interventions retenues par le MPFEF de la manière suivante :

Tableau n°11 : Coûts nécessaires pour le genre et l'autonomisation des femmes
(en Millions de F CFA) :

		2006	2010	2015	Total	Moyenne	%
Sensibilisation à la prise de conscience des problèmes de la SR	Total	1 174	2 596	6 849	32 805	3 281	33%
	Dépenses en capital	705	1 558	4 109	19 683	1 968	
	Charges récurrentes	470	1 038	2 740	13 122	1 312	
Aide à l'insertion des filles dans le monde du travail	Total	102	277	727	3 401	340	3%
	Dépenses en capital	51	138	363	1 700	170	
	Charges récurrentes	51	138	363	1 700	170	
Appui à la participation politique	Total	48	58	808	1 670	167	2%
	Dépenses en capital	29	35	485	1002	100	
	Charges récurrentes	19	23	323	668	67	
Eradication des violences faites à l'égard des femmes	Total	919	1 126	6 528	18 315	1 831	18%
	Dépenses en capital	551	676	1 174	10 989	1 099	
	Charges récurrentes	367	451	235	7 326	733	
Gestion et pilotage du MPFEF (3% pour le suivi – évaluation et 2% pour l'appui au programme entrepreneuriat des femmes)	Total	1 072	2 939	5 917	33 191	3 319	33%
	Dépenses en capital	697	1 910	3 846	21 574	2 157	
	Charges récurrentes	375	1 028	2 071	11 617	1 162	
Appui femmes opératrices économiques	Total	604	907	1 409	9 736	974	10%
	Dépenses en capital	504	756	1 174	8113	811	
	Charges récurrentes	101	151	235	1623	162	
	Total des Coûts	3 920	7 903	22 238	99 117	9 912	100%
	Dépenses en capital	2 536	5 073	13 894	63 061	6 306	64%
	Charges récurrentes	1 384	2 830	8 343	36 056	3 606	36%
	Total per capita FCFA	325	589	1 446	/	702	

Source : Résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle de Millenium Project.

Hors interventions supplémentaires, les besoins ainsi évalués sur la période 2006-2015 représentent une dépense par tête d'habitant de l'ordre de 500 F CFA (soit 1\$ US) en moyenne sur la période, ce qui est conforme à la moyenne des autres pays africains.

3.4 Santé

Les coûts directs des interventions nécessaires pour l'atteinte des OMD dans le domaine de la santé au Mali s'élève entre 2006 et 2015 à 591,459 milliards de F CFA soit 59,146 milliards de F CFA par année alors que les coûts systémiques sont d'environ 1 229,405 milliards de F CFA pour toute la période, soit une moyenne annuelle de 122,941 milliards de F CFA.

Le coût global des besoins du système de santé (coûts directs + coûts systémiques) est estimé à 1 820,864 milliards de F CFA sur la période 2006-15, soit 182,086 milliards de F CFA par an. Ce montant semble élevé à cause notamment des coûts systémiques (68% du total) constitués d'investissements et de charges récurrentes, supportés en grande partie par l'Etat et par un nombre limité de partenaires au développement. Quant aux coûts directs, ils représentent 32% du coût global et sont constitués en majorité d'interventions liées à la santé infantile (44% des coûts directs), la lutte contre le VIH/SIDA (30%) et la santé maternelle (14%), entre autres. Il faudra alors en moyenne 13.345 F CFA par tête d'habitant et par an pour atteindre les OMD – santé au Mali en 2015.

Les besoins en infrastructures sanitaires dans la perspective d'une couverture sanitaire avoisinant les 100% au cours des 10 prochaines années (2006-15) sont :

- ü construire 295 formations sanitaires dont :
 - o 285 CSCOM ;
 - o 6 CSREF
 - o 2 EPH Région (Mopti et Sikasso) et 1 EPH central.
- ü réhabiliter 280 formations sanitaires dont :
 - o 250 CSCOM ;
 - o 23 CSREF ;
 - o 2 EPH Région et 5 EPH centraux.

Tableau n° 12 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD dans le secteur de la santé (en Millions de F CFA) :

	2006	2010	2015	Total 2006-15	Moyenne	Parte en %
VIH/SIDA	5 016	15 444	32 033	175 061	17 506	30%
Tuberculose	1 172	1 774	2 988	19 544	1 954	3%
Paludisme	5 326	5 169	5 342	53 754	5 375	9%
Santé maternelle	4 776	7 214	11 658	80 807	8 081	14%
Santé infantile	5 687	18 621	61 000	262 292	26 229	44%
Totaux Coûts directs	21 977	48 222	113 021	591 459	59 146	100%
Coût direct par tête	1 824	3 595	7 351	41 981	4 198	
Gestion & Santé Publique	5 494	12 055	28 255	147 865	14 786	12%
Ressources humaines	94 539	143 836	84 621	996 202	99 620	81%
Infrastructures (nouvelles, réhabilitation et charges récurrentes)	16 415	2 543	2 948	85 339	8 534	7%
Totaux Coûts systémiques	116 449	158 434	115 825	1 229 405	122 941	100%
Coûts totaux système santé	138 426	206 656	228 846	1 820 864	182 086	
Coût total par tête en CFA	11 487	15 405	14 885		13 345	

Source : Résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle du Millénium Project, Mali juillet 2007.

Les coûts de construction, d'équipement et de maintenance des infrastructures sanitaires s'élevaient en moyenne chaque année à 8,534 milliards de F CFA pour la période 2006-15, soit une contribution moyenne annuelle de 625 F CFA par habitant.

Quant aux besoins en personnel indispensable sur la période 2006-15 pour atteindre les OMD dans le secteur de la santé, ils s'expriment aussi bien en personnel médical, paramédical qu'administratif et de soutien. Le tableau suivant présente les besoins chiffrés par type et catégorie d'agents indispensables pour l'atteinte des OMD dans le secteur santé au Mali.

Tableau n° 13 : Besoins par type de personnel nécessaire à l'atteinte des OMD – santé au Mali :

Type de personnel	2 006	2 010	2 015	Total	Moyenne
Gynéco- Obstétricien	36	46	46	440	44
Chirurgien	36	46	46	440	44
Médecin Interniste	26	33	33	316	32
Pédiatre	32	40	40	384	38
Médecin - Anesthésiste	22	27	27	260	26
Médecin Généraliste	1 065	1 388	1 388	13 137	1 314
Dentiste	22	27	27	260	26
Pharmacien	89	104	104	1 009	101
Médecin Biologiste	22	27	27	260	26
Assistant - Médical	16	20	20	192	19
Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)	1 504	1 943	1 943	18 454	1 845
Sage - Femme d'Etat (SFE)	1 042	1 369	1 369	12 940	1 294
Infirmier Anesthésiste	103	119	119	1 157	116
Technicien Supérieur Radio	85	98	98	953	95
Technicien Pharmacien/Labo	91	105	105	1 021	102
Infirmier de Santé	809	1 040	1 040	9 937	994
Technicien Dentiste	103	119	119	1 157	116
Technicien Labo	85	98	98	953	95
Médecin Radiologue	409	480	480	4 657	466
Administrateur	247	303	303	2 917	292
Personnel de Soutien	2 878	3 830	3 830	36 114	3 611
Total	8 722	11 262	11 262	106 958	10 696

Source : Résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle du Millénium Project, Mali juillet 2007.

3.5 Eau et assainissement

Pour le groupe d'investissement Eau - assainissement, l'ensemble des besoins estimés pour la période 2006-2015 se chiffrent 672,633 milliards de F CFA, soit en moyenne 67,263 milliards tous les ans. Ce montant représente l'équivalent d'une dépense moyenne de près de 5.000 F CFA par tête d'habitant (soit près de \$10) par an. Les besoins en capital constituent une proportion de 73,7% en moyenne contre 6,3% pour les charges de fonctionnement.

Tableau n°14 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD dans le secteur eau–assainissement
(en Millions de F CFA) :

Rubriques	2006	2010	2015	Total	Moyenne	%
Eau	36 636	44 359	56 234	458 152	45 815	68%
Dépenses en capital	30 052	34 660	41 972	355 719	35 572	
Charges récurrentes	6 584	9 699	14 262	102 432	10 243	
Assainissement de base	7 318	9 591	13 037	100 121	10 012	15%
Dépenses en capital	5 318	6 261	7 735	64 445	6 445	
Charges récurrentes	2 000	3 329	5 303	35 676	3 568	
Assainissement pluvial	551	748	1 033	7 815	782	1%
Dépenses en capital	431	510	620	5 224	522	
Charges récurrentes	120	238	414	2 592	259	
Traitement des eaux résiduaires	6 568	9 495	13 605	99 640	9 964	15%
Dépenses en capital	5 984	6 459	7 201	5 510	6 551	
Charges récurrentes	585	3 037	6 403	34 130	3 413	
Hygiène et éducation	600	680	783	6 904	690	1%
Dépenses en capital	420	476	548	4 833	483	
Charges récurrentes	180	204	235	2 071	207	
TOTAL	51 673	64 872	84 692	672 633	67 263	100%
Dépenses en capital	42 204	48 365	58 075	495 731	49 573	74%
Charges récurrentes	9 469	16 507	26 617	176 901	17 690	26%
Coût per capita (en F CFA)	4 353	4 952	5 722	/	4 979	/

Source : Résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle de Millenium Project.

Hors interventions supplémentaires, les besoins en eau (en milieu rural, semi - urbain et urbain) absorbent environ 68% des coûts évalués pour le groupe d'investissement Eau – assainissement sur la période 2006-15, soit un montant cumulé de 458,152 milliards de F CFA correspondant à une dépense par tête d'habitant de l'ordre de 3.435 F CFA en moyenne annuelle.

S'agissant des besoins en assainissement, les coûts évalués s'élèvent à 214,481 milliards de F CFA sur la période 2006-2015, soit 32% du total du groupe d'investissement Eau – assainissement. Ce qui correspond à une dépense par tête d'habitant de l'ordre de 1.700 F CFA en moyenne annuelle.

Ces ressources permettront dans les secteurs eau et assainissement de réaliser en moyenne chaque année, les infrastructures ci-après :

- 11 889 nouveaux ménages raccordés et 913 remis en état ;
- 477 nouvelles bornes-fontaines et 45 réhabilitées ;
- 297 nouveaux trous de sonde/pompes manuelles et 431 remis en état ;
- 102 nouveaux puits protégés et 185 réhabilités ;
- 21 systèmes hydrauliques villageois améliorés (SHVA) ;
- 11 442 nouvelles fosses septiques et 3163 remis en état ;
- 2641 nouvelles toilettes chasse d'eau et 32 réhabilitées ;
- 7286 nouvelles latrines auto - ventilées et 387 remises en état ;
- 8452 nouvelles latrines améliorées à deux fosses et 646 remis en Etat ;
- 76 mètres linéaire (ml) de collecteurs primaires construits et 3 ml remis en état ;
- 1189 (ml) de collecteurs secondaires construits et 17 ml remis en état ;
- 796 ml de nouveaux collecteurs tertiaires et 11 ml réhabilités.

3.6 Infrastructures de base

3.6.1. Energie

L'évaluation des coûts des besoins en énergie dans le but d'atteindre les OMD en 2015 prévoit un coût global de 1 429,781 milliards de F CFA, soit une dépense moyenne annuelle de 142,98 milliards de F CFA (ou environ 285,9 millions de dollars US). Selon la nature des dépenses prévisionnelles, ce coût global se répartit entre les investissements à hauteur de 47% et les divers fonctionnements pour 53%. La contribution par habitant dans ce cadre, s'établirait en moyenne annuelle à environ 9.708 F CFA. Ainsi, de 5.179 F CFA en 2006, ce coût par habitant se situerait à 12.202 F CFA à l'horizon 2015.

Tableau n° 15 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD dans le secteur de l'énergie
(en Millions de F CFA) :

	2006	2010	2015	Total 2006-15	Moyenne	en %
Total en Millions de F CFA	62 409	157 542	187 591	1 429 781	142 978	100%
<u>Par services :</u>						
Système de cuisson	10 527	42 443	88 636	479 707	47 971	34%
Electricité	44 031	54 415	68 722	560 604	56 060	39%
Energie mécanique	7 851	9 495	11 884	97 782	9 778	7%
Interventions suppl.	-	51 188	18 350	291 688	29 169	20%
<u>Par milieu :</u>						
Urbain	11 861	25 023	44 899	274 554	27 455	19%
Rural	42 418	73 192	116 187	782 139	78 214	55%
Institutionnels	8 130	8 138	8 155	81 400	8 140	6%
Interventions suppl.	-	51 188	18 350	292 188	29 169	20%
<u>Par type de dépenses :</u>						
capital	34 691	84 324	66 983	675 912	67 591	47%
Fonctionnement divers	27 718	73 218	120 608	753 869	75 387	53%
Total per capita en CFA	5 179	11 744	12 202	/	9 708	/
<u>Source</u> : Résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle de Millenium Project.						

3.6.2. Routes et transport

Les évaluations des besoins en matière d'infrastructures routières et d'interventions supplémentaires liées au transport pour l'atteinte des OMD en 2015, ont abouti à un montant total de 812,163 milliards de F CFA sur la période 2006-15. Ce montant se répartit entre la construction et l'entretien des routes pour 767,687 milliards de F CFA, soit 95% contre 5% (44 477 milliards de F CFA) destinés à la construction des quais et l'acquisition des bateaux à fond plat. Le montant total de 812,163 milliards de F CFA correspond à une moyenne annuelle de 81,216 milliards de F CFA, soit une dépense par tête d'habitant estimée à 5.952 F CFA au cours de la période 2006-2015.

Tableau n° 16 : Synthèse des coûts pour l'atteinte des OMD au Mali dans le secteur
« routes et transport » (en Millions de F CFA) :

Rubriques	2006	2010	2015	Total 2006-15	Moyenne	en %
Construction de routes						
Routes nationales	19 571	22 697	27 314	232 519	23 252	30%
Routes urbaines	5 523	7 160	9 906	75 258	7 526	10%
Routes régionales et routes locales	16 729	21 689	30 008	227 966	22 797	30%
Routes communales	6 608	7 297	8 261	74 069	7 407	10%
Total	48 430	58 843	75 489	609 812	60 981	79%
Coût d'exploitation/entretien						
Routes nationales	10 765	12 484	15 024	127 891	12 789	17%
Routes urbaines	1 757	2 278	3 152	23 943	2 394	3%
Routes régionales et routes locales	335	434	600	4 559	456	1%
Routes communales	132	146	165	1 481	148	0%
Total	12 988	15 341	18 941	157 875	15 787	21%
Coût total des Routes	61 418	74 185	94 430	767 687	76 769	100%
Interventions supplémentaires						
Construction						
Acquisition de bateaux à fonds plats	418	490	596	5025	502	11%
Quais	3 120	3 650	4 441	37334	3 733	84%
Total	3 538	4 140	5 036	42 359	4 236	95%
Coût d'exploitation/entretien						
Acquisition de bateaux à fonds plats	20,9	24	30	251	25	1%
Quais	156	182	222	1867	187	4%
Total	177	207	252	2 118	212	5%
Coût total Interventions suppl.	3 715	4 347	5 288	44 477	4 448	100%
Coût global Routes & Interventions supplémentaires	65 134	78 531	99 718	812 163	81 216	/
Coût total par habitant (en F CFA)	5 405	5 854	6 486	/	5 952	/
Coût total par habitant (en US \$)	10,8	11,7	13,0	/	11,9	/

Source : Résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle de Millenium Project.

Par type de dépenses, les dépenses en capital constituent 80% des besoins prévisionnels contre 20% pour les charges récurrentes. L'exécution de ces dépenses permettra de réaliser en matière d'infrastructures routières chaque année :

- Ø 162 km de routes nationales ;
- Ø 37 km de routes urbaines ;
- Ø 51 km de routes régionales et locales ;
- Ø 148 km de routes communales.

Dans le domaine du transport fluvial, il s'agira de l'acquisition de 8 bateaux à fond plat et la construction de 7 quais de débarquement et d'embarquement sur la période 2006-15.

3^{ème} PARTIE : STRATEGIE DE FINANCEMENT ET PARTENARIAT

I. Coût global et financement des OMD

1.1. Coût global des besoins évalués

L'atteinte des OMD en 2015 par le Mali nécessite globalement 8 848,662 milliards de F CFA. De 519,527 milliards de F CFA en 2006 (soit 6% du total global), les dépenses atteindront près de 1 238,033 milliards de F CFA (soit 14%) en 2015 pour réaliser les OMD, ce qui correspond à un besoin annuel moyen de 884,866 milliards de F CFA.

En moyenne, il faudra engager des coûts à hauteur de 64 850 F CFA (soit environ \$130) par an et pour chaque malien dans la marche effective vers l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

Deux types de coûts sont distingués à savoir : les coûts en capital et les coûts de fonctionnement. En effet, les coûts en capital (infrastructures, formation) représentent en moyenne 56% des coûts globaux contre 44% pour les coûts de fonctionnement.

Tableau n°17 : Récapitulatif des coûts par secteur pour l'atteinte des OMD au Mali (en Millions de F CFA) :

	2006	2010	2015	2006-2015	Moyenne	Parts en %
Population totale	12, 051	13 ,415	15, 374	/	13, 644	/
Agriculture et Lutte contre faim	49 331	120 849	306 644	1 498 214	149 821	17%
Coûts en Capital	32 626	87 547	220 135	1 074 027	107 403	
Coûts de fonctionnement	16 705	33 302	86 509	424 187	42 419	
Education de Base	148 634	227 959	308 304	2 515 890	251 589	28%
Coûts en Capital	74 096	93 165	113 483	1 038 345	103 835	
Coûts de fonctionnement	74 538	134 794	194 821	1 477 545	147 754	
Genre et autonomisation femmes	3 920	7 903	22 238	99 117	9 912	1%
Coûts en Capital	2 536	5 073	13 894	63 061	6 306	
Coûts de fonctionnement	1 384	2 830	8 343	36 056	3 606	
Santé	138 426	206 656	228 846	1 820 864	182 086	21%
Coûts en Capital	73 005	108 988	120 691	960 304	96 030	
Coûts de fonctionnement	65 422	97 668	108 155	860 560	86 056	
Eau - Assainissement	51 673	64 872	84 692	672 633	67 263	8%
Coûts en Capital	42 204	48 365	58 075	495 731	49 573	
Coûts de fonctionnement	9 469	16 507	26 617	176 901	17 690	
Energie	62 409	157 542	187 591	1 429 781	142 978	16%
Coûts en Capital	34 691	84 324	66 983	675 912	67 591	
Coûts de fonctionnement	27 718	73 218	120 608	753 869	75 387	
Routes et Transports	65 134	78 531	99 718	812 163	81 216	9%
Coûts en Capital	51 968	62 983	80 525	652 170	65 217	
Coûts de fonctionnement	13 165	15 548	19 192	159 993	15 999	
Ensemble des secteurs	519 527	864 313	1 238 033	8 848 662	884 866	100%
Coûts en Capital	311 126	490 445	673 787	4 959 550	495 955	56%
Coûts de fonctionnement	208 401	373 868	564 246	3 889 112	388 911	44%
	6%	10%	14%	100%		
Coût total per capita en F CFA	43 111	64 428	80 527	/	64 850	/
Coût total per capita en US \$	86	129	161	/	130	/

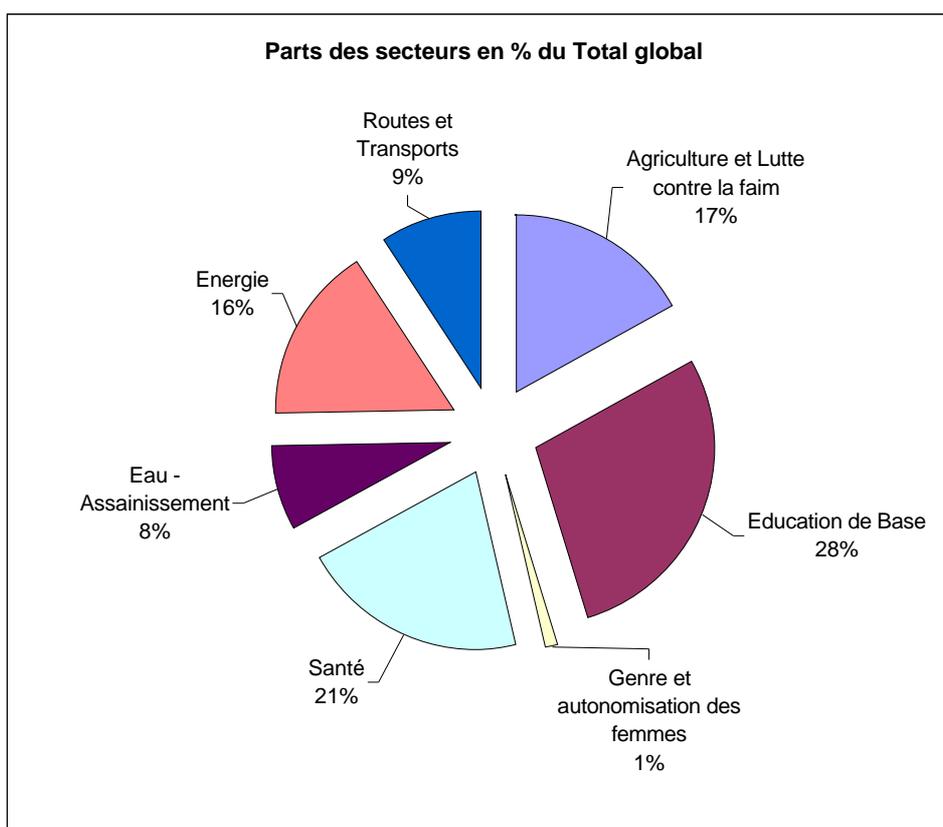
Source : Synthèse des résultats d'estimation à partir de l'adaptation du modèle de Millenium Project.

L'analyse des résultats par secteur montre que l'éducation de base (28%), la santé (21%) l'agriculture et la lutte contre la faim (17%) et l'énergie (16%) absorbent la plus grande partie des ressources nécessaires pour assurer l'atteinte des OMD.

En effet, ils nécessitent des interventions dont les coûts (en investissement et en fonctionnement) représentent près de 82% du coût total. Ceci se justifie par l'importance des efforts qui restent à fournir dans ces secteurs pour atteindre leurs « cibles – OMD » en 2015.

Les infrastructures routières et de transports (9%) et l'eau – assainissement (8%) représentent le second groupe d'investissement important en matière de coût. Les besoins identifiés pour ce groupe sont plus liés aux besoins en infrastructures qu'aux besoins en ressources humaines. Le genre ne représente que 1% du total des besoins de ressources estimées nécessaires pour l'atteinte des OMD en 2015.

Graphique n°5 : Répartition des coûts estimés par secteur (en %) :



Il convient de signaler qu'un tableau donnant la situation détaillée des besoins estimés de financement des OMD au Mali, par année et par secteur, se trouve en Annexes.

1.2. Stratégie de financement

L'atteinte des OMD au Mali exige d'importants investissements, qui nécessitent une intensification des actions de mobilisation des ressources intérieures et extérieures par tous les acteurs (Etat, ménages/bénéficiaires, secteur privé et partenaires au développement) en tenant compte des réalités et des priorités sectorielles.

1.2.1. Schéma de financement par secteur

1.2.1.1. Agriculture et lutte contre la faim :

La mobilisation des ressources nécessaires pour réduire de moitié la proportion de la population malienne souffrant de faim et de malnutrition exige des efforts aussi bien de la part des ménages, de l'Etat que des partenaires techniques et financiers. Les ménages devront augmenter leur contribution dans une proportion moindre de l'accroissement de leurs revenus.

Sur la base des données disponibles (2005), il apparaît que les dépenses dans le secteur du développement rural sont réparties par agent de la façon suivante :

- ménages/bénéficiaires/communautés de base : 0%
- Etat : 100% dont 23,7% sur ressources propres et 76,3% sur financement extérieur sous forme de dons et prêts.

Dans la perspective de l'amélioration de la productivité des différents sous secteurs du développement rural par la levée des contraintes majeures d'ici 2015, il est envisagé que la part des coûts supportés par les bénéficiaires soit portée à 2% à l'horizon 2015. Les ressources propres de l'Etat devraient rester autour de 23% pour lui permettre de faire face aux besoins des autres secteurs concernés par les OMD. La part des partenaires au développement extérieurs connaîtrait également une légère réduction pour se situer autour de 75% pour atteindre 55% de l'ensemble des dépenses consacrées au secteur du développement rural.

Tableau n° 18 : Répartition des coûts du secteur agriculture et lutte contre la faim entre les différents acteurs :

Acteurs	2006*	2010	2015
Ménages	0%	1%	2%
Etat	100%	99%	98%
Intérieur	24,7%	24%	23%
Extérieur	75,3%	75%	75%
Total	100%	100%	100%
NB : * : la répartition des coûts en 2006 est celle qui a été faite pour financer le secteur pendant cette année.			

1.2.1.2. Education :

La réalisation des interventions dans l'Education de Base pour l'atteinte des OMD nécessite que les ménages et le Gouvernement malien avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers mobilisent 2 515,890 milliards de F CFA (soit environ 5,032 milliards de dollars US⁴) pour la période 2006-15, ce qui correspond à 251,589 milliards de F CFA en moyenne annuelle. Ces besoins en ressources ne tiennent pas compte des interventions prévues par le Gouvernement malien dans l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement supérieur.

⁴ au taux de change de 1\$ = 500 F CFA.

En 2006 sur la base des données disponibles, l'analyse de la structure du financement de l'Education de Base par agent révèle que les ménages contribuent à hauteur de 44,7% et l'Etat à 55,3%. En termes relatifs, les ressources intérieures ont financé la part de l'Etat à hauteur de 70% contre 30% pour les ressources provenant des partenaires techniques et financiers.

Conformément à l'objectif de « scolarisation primaire universelle sans frais », il est envisagé que la part des coûts supportés par les bénéficiaires soit ramenée de 44,7% en 2006 à 10% à l'horizon 2015 et celle de l'Etat passera de 55,3% à 90%. La contribution relative des ressources propres dans le financement de la part de l'Etat évoluera de 70% à 60% pour lui permettre de disposer de ressources pour faire face aux besoins des ordres d'enseignement non pris en compte par les OMD. Quant aux partenaires techniques et financiers, ils devront faire passer leur contribution relative de 30% à 40% comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 19 : Répartition des coûts entre les différents acteurs du secteur de l'éducation (en%) :

Acteurs	2006*	2010	2015
Ménages	44,7%	25%	10%
Etat	55,3%	75%	90%
Intérieur	(70,0%)	(65%)	(60%)
Extérieur	(30,0%)	(35%)	(40%)
Total	100%	100%	100%

NB : * : la répartition des coûts en 2006 est celle qui a été faite pour financer le secteur pendant cette année.

1.2.1.3. Genre et autonomisation :

La stratégie de financement distingue deux catégories d'acteurs que sont l'Etat (sur ressources intérieures et ressources extérieures) et les communautés (ménages, collectivités, bénéficiaires).

Habituellement, les communautés (ménages, collectivités locales, bénéficiaires) ne prennent pas en charge les dépenses découlant de la mise en œuvre des actions du MPFEF. Mais dans le cadre de la stratégie visant la réalisation des OMD, le MPFEF entend prendre les actions nécessaires (sensibilisation, formation, activités génératrices de revenus) pour amener les communautés bénéficiaires à prendre en charge 5% des dépenses à l'horizon 2015.

La part imputable à l'Etat central, estimée à 1% en 2006 devrait être portée à 15% d'ici 2015 en vue de soutenir l'effort des autres acteurs notamment les partenaires extérieurs dont la contribution se stabiliserait à 80% en 2015. Sur cette base, il apparaît que les dépenses dans le secteur du Genre seront réparties par agent de la façon suivante :

Tableau n° 20 : Répartition des coûts du secteur Genre et autonomisation des femmes entre les différents acteurs (en %) :

Acteurs	2006*	2010	2015
Ménages	0%	2%	5%
Etat	100%	98%	95%
Intérieur	1%	6,6%	15%
Extérieur	99%	91,4%	80%
Total	100%	100%	100%

NB : * : la répartition des coûts en 2006 est celle qui a été faite pour financer le secteur pendant cette année

1.2.1.4. Santé :

Le financement du coût global des OMD dans le secteur de la santé sera réparti entre les principaux acteurs que sont l'Etat, les collectivités locales et les ménages bénéficiaires (ressources internes), les partenaires techniques et financiers (ressources extérieures).

Sur la base des hypothèses macroéconomiques du pays, de la structure du Budget de l'Etat et des autres sources de financement, le PRODESS II⁵ a donné quelques orientations pour une meilleure accessibilité aux soins de santé au nombre desquelles, on peut citer :

(1) la priorité accordée aux activités qui conditionnent la performance et aux zones les plus pauvres et les plus périphériques a été à l'origine d'une augmentation de la dépense en faveur du niveau primaire et secondaire à 60% des coûts réels de la période 2005-2009 ; cette disponibilité financière permettra donc l'acquisition d'intrants essentiels pour les activités préventives et curatives au niveau des ménages et des communautés ainsi que la mise en œuvre d'activités fixes, avancées et mobiles ;

(2) la part relative des coûts réels d'investissement au cours de la période 2005-2009 sera maintenue à moins de 45%, afin de garantir une absorption efficace des ressources et une efficacité de la dépense de santé ; ceci, tout en continuant l'effort de constructions et d'acquisition nécessaire à l'augmentation de l'accès, à l'amélioration de la qualité de service, à l'accessibilité financière et au développement des ressources humaines.

Les comptes nationaux de la santé au Mali permettent également de faire une analyse de l'évolution de la structure du financement de la santé entre 1986 et 2004, conformément au tableau suivant :

Tableau n°21 : Evolution de la structure du financement des dépenses de santé (en %) :

Indicateurs	1986	1990	Période 1999-2004
% du secteur de la santé dans le Budget d'Etat	4%	4%	7%
Structure du financement du secteur de la santé :			
Ménages	52%	49%	57%
Autres privés (INPS, employeurs, etc.)	24%	27%	5%
Fonds publics/Etat	16%	11%	18%
Autres ress. publiques/collectivités décentralisées	1%	< 1%	6%
Reste du monde	8%	13%	13%

Source : CPS/MS : Les comptes nationaux de la santé du Mali 1999-2004, octobre 2006.

De ce tableau, il ressort que les ménages restent toujours la première source de financement suivis par le Budget d'Etat, le reste du monde et les autres privés. Ce tableau permet aussi de constater que certains acteurs, comme par exemple les collectivités décentralisées, dont la contribution au financement de la santé ne dépassait pas 1% du financement total commencent à jouer un rôle de plus en plus important. En effet, de 1% en 1986, les collectivités décentralisées voient leur contribution atteindre 6% sur la période 1999-2004.

⁵ Voir cadrage budgétaire et macro économique du PRODESS II, 2006, pages 107 à 112.

Le transfert de la responsabilité des services de santé de première ligne aux collectivités décentralisées dans le cadre de la décentralisation pourrait expliquer cette évolution. Par contre, la source « autres privés » (comprenant les employeurs et les ONG locales) qui finançait environ le quart des dépenses de santé entre 1986 et 1990, voit sa contribution baisser à 5% sur la période 1999-2004. Cette baisse sur la période de l'étude peut s'expliquer par l'accroissement moins rapide du financement des acteurs de cette rubrique par rapport à celui des autres acteurs du financement de la santé.

Sur cette base, il apparaît que les dépenses dans le secteur de la santé sont réparties par agent de la façon suivante :

- ménages/bénéficiaires/communautés de base : 68% ;
- Etat : 32% (dont 18% sur ressources propres et 14% sur financement extérieur sous forme de dons et prêts).

Dans la perspective de la « santé pour tous en faveur des OMD d'ici 2015 », il est envisagé que la part des coûts supportés par les bénéficiaires soit ramenée à 15% à l'horizon 2015. Les ressources propres de l'Etat devraient croître pour atteindre 50% au moins, dans la mesure de l'augmentation des recettes publiques, en relation avec l'évolution économique et surtout dans la vision de la gratuité de certains types de soins et des réformes en cours en faveur des populations pauvres et enclavées. La part des partenaires au développement extérieurs connaîtrait également une évolution pour atteindre 35% de l'ensemble des dépenses consacrées au secteur de la santé.

Tableau n°22 : Répartition des coûts⁶ entre les différents acteurs dans le secteur de la santé (en %) :

Acteurs	2006	2010	2015
Ménages	<u>68%</u>	<u>40%</u>	<u>15%</u>
Etat	<u>32%</u>	<u>60%</u>	<u>85%</u>
Intérieur	18%	40%	50%
Extérieur	14%	20%	35%
Total	100%	100%	100%

1.2.1.5. Eau - assainissement :

L'analyse de la situation actuelle du financement des dépenses pour le groupe d'investissement Eau - assainissement indique que :

- ✓ au niveau de l'eau : les ménages/bénéficiaires contribuent à plus de 20% des dépenses contre environ 80% pour l'Etat dont la part des ressources propres avoisine 24%, le reste (56%) étant financé par les ressources extérieures ;
- ✓ au niveau de l'assainissement : la majorité des dépenses d'assainissement sont prises en charge par l'Etat et les collectivités locales (près de 90%) et les ménages ne supportant qu'environ 10%.

Dans le cadre de l'objectif visant à porter le taux d'accès à l'eau potable à 82% (tous milieux confondus), il est nécessaire que la contribution des ménages ruraux au financement des investissements en eau soit portée autour de 5% à l'horizon 2015. Dans

⁶ Sur la base de l'hypothèse de réduire la charge des dépenses supportées par les ménages à un niveau acceptable et tenant compte des contraintes précédemment énumérées.

cette optique, l'Etat, appuyé par les partenaires extérieurs, devra renforcer ses ressources propres pour prendre en charge le nombre d'opérations initialement imputées aux bénéficiaires aussi bien dans le domaine de l'eau que de l'assainissement.

Dans le domaine de l'assainissement, un appel au sens civique des populations devra intervenir d'ici à 2015 en vue d'augmenter leur contribution au financement des dépenses liées à l'assainissement. Ainsi, de 10% environ en 2006, la contribution des ménages dans la satisfaction des besoins d'assainissement devrait être progressivement portée à 20%. Le tableau qui suit résume le schéma de financement des besoins évalués pour le groupe d'investissement Eau - assainissement.

Tableau n°23 : Répartition des coûts dans le secteur Eau – assainissement (en %) :

Acteurs par s/secteurs	2006	2010	2015
Eau :			
Ménages	<u>20,3%</u>	<u>10,1%</u>	<u>5,0%</u>
Etat	<u>79,7%</u>	<u>87,0%</u>	<u>95,0%</u>
Ressources internes	23,9%	31,2%	39,2%
Ressources extérieures	55,8%	55,8%	55,8%
Total	100%	100%	100%
Assainissement :			
Ménages	<u>10,0%</u>	<u>15,0%</u>	<u>20,0%</u>
Etat	<u>90,0%</u>	<u>85,0%</u>	<u>80,0%</u>
Ressources internes	40,0%	45,0%	50,0%
Ressources extérieures	50,0%	40,0%	30,0%
Total	100%	100%	100%

1.2.1.6. Energie :

Le financement du coût global des OMD dans le secteur de l'énergie se répartit entre les principaux acteurs que sont l'Etat (ressources internes et ressources extérieures) et les ménages bénéficiaires. Sur la base des données disponibles (2005), il apparaît que les dépenses dans le secteur de l'énergie sont réparties par agent de la façon suivante :

- ménages/bénéficiaires/communautés de base : 39% ;
- Etat : 61% (dont 15% sur ressources propres et 46% sur financement extérieur sous forme de dons et prêts).

Dans la perspective de «l'Energie en faveur des OMD d'ici 2015», il est envisagé que la part des coûts supportés par les bénéficiaires soit ramenée à 15% à l'horizon 2015. Les ressources propres de l'Etat devraient croître pour atteindre 30% au moins, dans la mesure de l'augmentation des recettes publiques et en relation avec l'évolution de la situation économique. La part des partenaires au développement extérieurs connaîtrait également une hausse pour atteindre 55% de l'ensemble des dépenses consacrées au secteur de l'Energie.

Tableau n°24 : Répartition des coûts entre les différents acteurs dans le secteur de l'énergie (en %) :

Acteurs	2006	2010	2015
Ménages	<u>39%</u>	<u>29%</u>	<u>15%</u>
Etat	<u>61%</u>	<u>71%</u>	<u>85%</u>
Intérieur	15%	21%	30%
Extérieur	46%	50%	55%
Total	100%	100%	100%

1.2.1.7. Routes et transport :

Le schéma actuel de financement du secteur des routes et transport fait ressortir qu'en moyenne 80% des ressources financières affectées au secteur proviennent de l'extérieur contre 20% pour les ressources intérieures.

En perspective, et conformément à la stratégie du secteur des transports, il est envisagé un schéma de financement dans lequel 75% des ressources financières proviendraient des partenaires techniques et financiers. Ce qui permettrait à l'Etat de disposer suffisamment de ressources intérieures pour financer les autres secteurs non pris en compte par les OMD. La part prise en charge par l'Etat est alors estimée à 24% et celle des ménages à 1% à l'horizon 2015.

Tableau n° 25 : Répartition des coûts entre les différents acteurs dans le secteur des routes et transport (en %) :

Acteurs	2006	2010	2015
Ménages	<u>0%</u>	<u>0,5%</u>	<u>1%</u>
Etat	<u>100%</u>	<u>99,5%</u>	<u>99%</u>
Intérieur	20%	22,0%	24%
Extérieur	80%	77,5%	75%
Total	100%	100%	100%

1.2.2. Stratégie globale de financement :

La réalisation des OMD doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement qu'a révélé l'évaluation des coûts. Ainsi, la stratégie de répartition des coûts distingue trois (3) catégories d'acteurs, à savoir : (i) les ménages bénéficiaires des interventions, (ii) l'Etat et (iii) les partenaires au développement (PTF). La combinaison de différentes hypothèses faites au niveau des secteurs concernant l'évolution de la contribution de chacun de ces acteurs entre 2006, 2010 et 2015, a abouti à la stratégie globale de financement suivante :

Tableau n° 26 : Stratégie globale de financement des besoins liés aux OMD au Mali :

	2006	2010	2015	Moyenne 2006-15
Total	<u>100%</u>	<u>100%</u>	<u>100%</u>	<u>100%</u>
Ménages	<u>37%</u>	<u>22%</u>	<u>9%</u>	<u>23%</u>
Etat	<u>63%</u>	<u>78%</u>	<u>91%</u>	<u>77%</u>
Ressources intérieures	26%	34%	38%	32%
Ressources extérieures (PTF)	37%	44%	53%	45%

Sur la base de ce qui précède, les contributions des trois acteurs retenus pour le financement des coûts liés à l'atteinte des OMD en 2015, évolueront comme suit :

Tableau n° 27 : Répartition des coûts entre les acteurs (en Millions de F CFA) :

	2006	2010	2015	2006-15	Parts en %
Total des coûts estimés	<u>519 527</u>	<u>864 313</u>	<u>1 238 033</u>	<u>8 848 662</u>	<u>100%</u>
Ménages	192 660	193 586	105 773	2 006 432	23%
Etat :	326 867	670 727	1 132 260	6 842 230	77%
Ressources intérieures	132 700	295 232	478 886	2 901 822	32%
Ressources extérieures (PTF)	194 167	375 495	653 374	3 940 408	45%
<u>NB</u> : le pourcentage est calculé par rapport au total des coûts sur la période 2006-2015.					

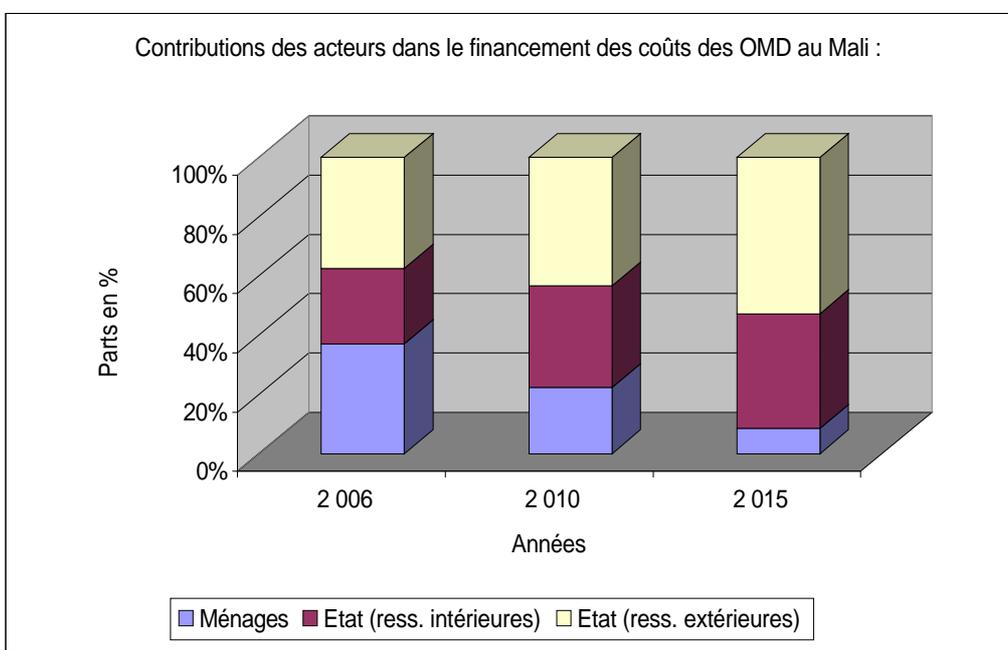
- ✓ Ménages/bénéficiaires : sur l'ensemble des coûts estimés pour la période 2006-15, les ménages/bénéficiaires contribueront pour un montant de 2 006,432 milliards de F CFA, soit 23% du total des coûts estimés et un montant de 200,643 milliards de F CFA en moyenne chaque année. Toutefois, compte tenu de différentes stratégies sectorielles de financement, la part des ménages évoluera à la baisse passant de 37% des coûts estimés en 2006 à environ 9% en 2015 afin de leur permettre de consacrer les ressources ainsi libérées pour la lutte contre la pauvreté.
- ✓ Etat : l'intégration des OMD dans le CSLP constitue un atout important pour leurs mises en œuvre. Les ressources financières et techniques à mobiliser à partir de l'année 2006 doivent être à la hauteur de l'ampleur des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs précités. Face à l'enjeu, l'Etat entend déployer l'effort nécessaire en portant sa part sur ressources propres dans le financement des besoins d'investissements liés aux OMD de 26% en 2006 à 34% en 2010 et à 38% en 2015. Ce qui devrait correspondre à une moyenne annuelle sur la période 2006-15 de 32% du total des coûts estimés, soit 2 901,822 milliards de F CFA (ou un montant annuel moyen de 290,182 milliards de F CFA). Ainsi, il est attendu qu'au fur et à mesure que les ressources de la Communauté internationale s'accroîtront, la part de l'Etat se stabilisera autour de 40% pour lui permettre une meilleure prise en charge des autres domaines de développement non concernés par les OMD.
- ✓ Partenaires techniques et financiers : au regard des besoins évalués en vue de l'atteinte des OMD en 2015, la contribution attendue des partenaires extérieurs au développement, sous forme de ressources extérieures, ressort à 45% sur la période 2006-2015, soit un montant total de 3 940,408 milliards de F CFA (et annuel de 394,041 milliards). L'effort demandé aux partenaires devrait progresser de 37% en 2006 à 53% en 2015 afin de contribuer à renforcer les ressources des ménages/bénéficiaires et du Gouvernement dans les secteurs où la présence des partenaires n'a pas été significative ces dernières années

Les secteurs comme l'eau - assainissement, l'environnement, et les routes et transports dans lesquels les partenaires techniques et financiers étaient déjà présents sont appelés à bénéficier davantage de ressources pour garder la part du financement extérieur dans ces secteurs entre 70% et 80%. Pour le secteur de la santé, il s'agira pour les partenaires de marquer profondément leur intervention en faisant porter leur part de financement de 14% en début de période (2006) à 35% à l'horizon 2015.

Dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture, l'effort demandé aux partenaires doit porter leur part de financement respectivement à 40% et 75% en 2015. Cet effort permettra à l'Etat de réaliser l'éducation primaire universelle et la sécurité alimentaire, mais aussi d'affecter des ressources au sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, gage de ressources humaines compétitives.

Enfin, d'autres centres d'intérêt au profit desquels l'appui des partenaires est sollicité, sont les mesures spécifiques prévues par l'Etat en faveur de l'égalité des sexes et des groupes de populations vulnérables dans tous les domaines. S'agissant particulièrement de la prise en compte du genre dans la stratégie pour l'atteinte des OMD, les ressources provenant de l'aide publique sont attendues pour jouer un rôle prépondérant et catalyseur.

Graphique n°6 : Evolution de la contribution des acteurs au financement des OMD :



II. Principaux défis à relever

En partant des coûts estimés pour la réalisation des OMD, il apparaît que les besoins requièrent des financements annuels équivalents à près de deux fois le Budget de l'Etat tous financements confondus. Par ailleurs, il est évident que ces interventions massives doivent se faire tout en préservant les grands équilibres macroéconomiques. Les questions les plus importantes auxquelles il faut répondre à cet égard, se posent dans les termes suivants : le Mali peut-il mobiliser suffisamment de ressources internes (aussi au niveau de l'Etat que des autres acteurs) et externes pour répondre aux besoins identifiés ? Les capacités institutionnelles et humaines permettent-elles d'absorber les ressources qui seront mobilisées ? La gestion des finances publiques permet-elle d'assurer une efficacité optimale de la dépense afin d'avoir le maximum d'impact sur les bénéficiaires ?

2.1. Mobilisation des ressources internes et externes

La situation actuelle en matière de mobilisation des ressources montre d'importants goulots d'étranglement dont la persistance peut remettre en cause la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

En ce qui concerne les ressources intérieures, le problème principal auquel le Gouvernement est confronté au niveau des recettes fiscales est la difficulté de l'élargissement de la base imposable du fait notamment qu'une bonne partie de l'économie n'est pas fiscalisée. Le rapide développement que le secteur informel a connu ces dernières années a entraîné la soustraction d'une partie non négligeable de ses activités au fisc. En outre, l'évasion et la fraude fiscale, les dépenses fiscales limitent les performances des régies financières. Cette situation est accentuée par l'inefficacité des contrôles fiscaux en raison notamment des problèmes de ressources humaines dans les régies financières et de l'inadéquation des primes d'encouragement par rapport aux objectifs recherchés. En conséquence, la pression fiscale moyenne de ces dernières années, qui se situe autour de 15% du PIB ne permet guère d'engranger des recettes suffisantes pour couvrir les besoins prioritaires de développement. Aussi est-il indispensable d'améliorer sensiblement ce ratio et de le porter à la norme UEMOA de 17% minimum.

S'agissant des ressources extérieures, au stade actuel, les principaux instruments sur lesquels sont fondés les concours extérieurs notamment des politiques et stratégies sectorielles véritablement orientées sur la réduction de la pauvreté et des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) comprenant des programmes et projets prioritaires ne sont pas encore disponibles dans tous les domaines concernés par les OMD. Il conviendrait de saisir toutes les opportunités offertes par la Déclaration de Paris notamment en matière d'harmonisation et d'alignement de l'aide ainsi que la gestion axée sur les résultats, pour mobiliser le maximum de ressources extérieures dans un contexte de raréfaction de l'Aide publique au développement (APD).

Ainsi, la mise en œuvre satisfaisante du Plan national d'actions sur l'efficacité de l'aide au développement 2007-2009, adopté par le Gouvernement en mars 2007, constitue en soi un challenge, mais qui pourrait servir de levier pour la mobilisation des ressources extérieures.

2.2. Capacités institutionnelles et humaines

Dans le domaine des capacités d'absorption des ressources, les perspectives en matière de capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour une gestion optimale du développement restent sujettes à quelques problèmes. Mais avec la mise en œuvre effective des actions prévues dans le cadre de la décentralisation et du Programme de développement institutionnel (PDI), couplée avec une politique de formation professionnelle tenant compte des besoins réels du pays, les problèmes liés aux capacités des ressources humaines se résorberont graduellement.

2.3. Efficacité de la dépense publique

Un des défis majeurs à relever en vue d'atteindre les OMD en 2015, réside dans l'affectation et l'utilisation des ressources publiques. Ce qui pose la problématique de l'efficacité de la dépense publique au Mali. Aussi, le Gouvernement malien, pour convaincre les donateurs à utiliser les procédures nationales et pour faciliter la transition vers l'appui budgétaire global, s'efforce à relever ce défi à travers la mise en œuvre du Plan d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM-GFP), adopté en avril 2005. Le PAGAM-GFP est construit autour de neuf (9) thèmes et d'un ensemble d'actions concourant à une même finalité : l'amélioration de l'efficacité des finances publiques au Mali.

4^{ème} PARTIE : MISE EN OEUVRE ET SUIVI - EVALUATION

I. Mesures essentielles pour la mise en œuvre du Plan décennal OMD

Le diagnostic posé est révélateur de deux problèmes fondamentaux : (i) faible qualification et raréfaction des ressources humaines et, (ii) environnement institutionnel et social peu favorable à l'épanouissement des capacités. Alors, cinq (5) objectifs stratégiques s'imposent pour envisager les initiatives indispensables au renforcement des capacités : (i) renforcer les institutions stratégiques pour la réalisation des OMD et la relance économique ; (ii) améliorer (ou réhabiliter) les fonctions clefs de gouvernance économique ; (iii) promouvoir l'interaction entre l'Etat et la société civile pour une plus forte participation/implication des populations ; (iv) promouvoir le partenariat public/privé ; et (v) la prévention et la gestion constructive des conflits.

La mise en œuvre de ces mesures stratégiques sera axée sur les réformes à entreprendre dans les domaines tels que l'administration publique, la planification du développement et le pilotage de l'économie, les finances publiques, le développement du capital humain, le renforcement des capacités de la société civile, la bonne gouvernance.

1.1. Réforme de l'administration publique

Il s'agit de recentrer les missions de l'Etat et de restructurer les ministères en conséquence pour résoudre les dysfonctionnements structurels que connaissent les administrations publiques. Cette réforme nécessaire sera fondée sur la gestion rationnelle des ressources, la revue du statut du fonctionnaire et l'évolution des carrières, la revue des procédures, le respect de la transparence et une politique de formation cohérente. Toutes ces actions stratégiques seront menées dans le cadre du Programme de Développement Institutionnel (PDI). Le programme de consolidation de la décentralisation devra se poursuivre pour promouvoir la gouvernance locale et impliquer pleinement les populations dans la gestion de leur développement.

1.2. Gestion stratégique et pilotage de l'économie

Le pilotage stratégique de l'économie nationale exige le renforcement des capacités du système de planification et de gestion du développement pour faire face, notamment, aux engagements du pays à réaliser les OMD à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de développement à moyen et long termes, axée sur les OMD.

Il s'agit également de développer les capacités indispensables à la maîtrise et à l'appropriation des référentiels du développement. Ainsi, les fonctions de prospective, de cadrage macro-économique, de planification – programmation, de suivi – évaluation, de coordination de l'aide et de mobilisation des ressources, demandent des capacités humaines et institutionnelles adéquates pour répondre aux défis que posent les énormes besoins de financement des OMD. Dans tous ces domaines, des actions de formation et de perfectionnement du personnel seront indispensables, de même que le renforcement des effectifs des services concernés. Le cadre institutionnel doit être revu pour mieux refléter ces principales fonctions dans l'administration du développement au Mali.

De plus, la mise en œuvre de la politique nationale (adoptée en mars 2006) et l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire s'avèrent indispensables et justifient la formation de capacités prospectives pour mieux percevoir et affiner les liens entre les orientations stratégiques spatiales du développement et les OMD.

En ce qui concerne le système statistique national (SSN), il s'agit d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'Action du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) 2006-2010 qui prend en compte tous les besoins en renforcement de capacités dans ce domaine (développement de la production statistique, développement de l'utilisation des statistiques, développement institutionnel, plan de financement du SSN).

1.3. Finances publiques

La modernisation de la gestion des finances publiques au Mali doit déboucher sur l'amélioration de la collecte des recettes, le contrôle des dépenses et la transparence dans la chaîne des opérations financières. Il s'avère donc nécessaire, non seulement de former les capacités humaines, mais aussi de moderniser les outils, méthodes de travail et procédures, d'informatiser tout le système de gestion, d'affiner l'élaboration du Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels, de renforcer le système de contrôle.

Associées à la maîtrise des procédures de gestion des dépenses publiques, ces actions devront contribuer à l'augmentation de la capacité d'absorption. Elles concerneront aussi bien les Ministères transversaux en charge des Finances et du Plan que les Ministères sectoriels, particulièrement ceux travaillant dans des secteurs concernés par les OMD (Agriculture, Education, Santé, Promotion de la Femme, Eau – assainissement, Infrastructures...).

La réalisation des actions inscrites dans le PAGAM-GFP contribuera sans doute à la modernisation de la gestion des finances publiques au Mali et constituera, de ce fait, un important levier pour la mise en œuvre du Plan décennal OMD.

1.4. Développement du capital humain : renforcement des capacités des secteurs sociaux

En réponse aux principaux objectifs en matière d'éducation et de formation professionnelle (enseignement primaire de qualité, scolarisation de la jeune fille, responsabilisation des communautés et des collectivités, gestion des ressources humaines), les besoins prioritaires identifiés sont les suivants : (i) multiplication des structures d'accueil ; (ii) recrutement des enseignants et leur formation continue ; (iii) amélioration du matériel pédagogique ; (iv) renforcement des compétences des cadres de conception des programmes ; (v) restructuration des départements concernés ; (vi) adaptation des enseignements aux exigences du marché.

Les besoins en renforcement de capacités pour la gestion du secteur de la santé comportent : (i) la revue du cadre institutionnel et réglementaire du système ; (ii) l'amélioration des capacités de mobilisation et d'absorption des ressources ; (iii) le renforcement des capacités de planification et de gestion ; (iv) l'amélioration de la mobilisation sociale pour la santé reproductive, infantile, le VIH/SIDA et les maladies infectieuses ; (v) le renforcement de la coopération intersectorielle.

1.5. Renforcement des capacités du secteur privé

Le secteur privé étant le moteur de la croissance économique, il s'agit de renforcer les capacités pour lever les contraintes structurelles liées à l'environnement de ce secteur

(faible base productive, faibles infrastructures, système judiciaire encore peu efficace pour les affaires, système financier en difficulté, petite taille des entreprises, faible compétitivité, manque de données sur les marchés, faibles stratégies d'exportation, etc.). Les besoins prioritaires se situent dans : (i) la définition d'un programme d'appui aux Chambres consulaires et au Patronat afin qu'ils puissent encadrer leurs adhérents et mieux dialoguer avec les pouvoirs publics, (ii) la consolidation des mécanismes de concertation public/privé, (iii) l'émergence d'une structure d'encadrement et représentative du secteur informel, (iv) le fonctionnement effectif du Guichet unique pour les créateurs d'entreprises et, (v) le renforcement des capacités de management par la mise en place d'outils techniques d'appui aux stratégies de promotion de l'entreprise privée.

1.6. Renforcement des capacités de la société civile

L'objectif essentiel à ce niveau est de renforcer le cadre et les capacités d'organisation, de même que les aptitudes professionnelles des acteurs. Les besoins de la société civile s'expriment principalement aux niveaux de la communication, des capacités humaines et institutionnelles, de la logistique, des ressources financières, et du partenariat avec l'Etat et les partenaires au développement. Il s'agira de définir et mettre en œuvre une politique d'accompagnement avec des appuis financiers et techniques qui auraient pour but de promouvoir les organisations de la société civile pour la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, afin d'aspirer à l'atteinte des OMD en 2015.

1.7. Autres domaines de gouvernance (décentralisation, justice, prévention et gestion des conflits)

La décentralisation et la déconcentration de la gestion publique et une meilleure responsabilisation des administrations locales sont des conditions à satisfaire au plan stratégique pour accélérer l'atteinte des OMD au Mali. La responsabilisation des autorités des collectivités décentralisées créera les conditions favorables et même indispensables à la réalisation de sept des huit OMD. L'accent sera mis à ce titre sur : (i) la consolidation des acquis de la décentralisation à travers le transfert effectif de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local aux collectivités territoriales, (ii) l'amélioration de la territorialisation des stratégies sectorielles à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement du territoire, (iii) l'amélioration des dispositifs d'appui technique et financier aux collectivités territoriales et, (iv) la déconcentration et la décentralisation de la gestion des ressources humaines et de la dépense publique.

Le processus de construction d'un Etat de droit et de promotion d'une gouvernance démocratique doit se poursuivre à travers la réforme du secteur de la justice en cours depuis 2000 grâce au PRODEJ dont les objectifs sont le renforcement de l'ancrage de l'Etat de droit, la garantie de la paix sociale et la promotion du développement du pays.

Compte tenu du lien direct entre paix - sécurité et développement, la mise en œuvre du Plan décennal OMD pourrait être aussi confortée par : (i) la prise en compte de la dimension paix - sécurité dans les politiques et stratégies sectorielles, (ii) l'intégration de la thématique transversale paix - sécurité dans les interventions de la société civile en vue de la prévention et la gestion des conflits et, (iii) la préservation et le renforcement des liens de bon voisinage et de coopération avec les pays de la sous - région.

II. Dispositif de suivi – évaluation du Plan décennal OMD

2.1. Principes directeurs

Les principes directeurs, qui guideront le cadre de suivi – évaluation du Plan décennal OMD, devront être fondés sur :

- l’ancrage du dispositif sur les structures administratives existantes telles que les institutions de pilotage du processus CSLP, les Directions techniques des Ministères impliqués dans la programmation des dépenses publiques et les structures déconcentrées (ou celles devant émaner du processus de décentralisation);
- la responsabilisation première des Ministères techniques dans l’exécution et le suivi des différentes actions prioritaires relevant de leur champ de compétences ;
- l’importance à accorder au processus de dynamisation et de renforcement de l’appareil statistique aussi bien aux niveaux central, sectoriel que décentralisé. En effet, le dispositif de suivi – évaluation requiert une politique de l’information publique en vue d’une meilleure transparence dans la gestion publique ;
- l’implication de tous les acteurs non gouvernementaux dans le processus de suivi - évaluation, en particulier ceux de la Société civile, en vue de renforcer la concertation sur la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques de développement d’une part, et d’initier progressivement la mise en place d’un système opérationnel de contrôle citoyen d’autre part ;
- le développement par étape des activités et produits de suivi – évaluation en ayant comme première priorité, la mise en place d’un système minimal et harmonisé de production de données pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du CSLP et des OMD ;
- l’adoption progressive de l’approche GAR (gestion axée sur les résultats) au plan national et sectoriel.

L’ensemble de ces actions devra être consigné dans un cadre de référence global et intégré pour le suivi - évaluation du processus CSLP basé sur les OMD. Ce cadre précisera à la fois le partage des responsabilités, l’organisation générale des tâches, les principes de fonctionnement du système d’information, le système de préparation des rapports, et les mécanismes régissant le processus participatif.

2.2. Architecture du dispositif

Pour plus de synergie et d’efficacité, le dispositif institutionnel pour le suivi – évaluation du Plan décennal OMD doit être le même que celui du processus CSLP. Les mécanismes institutionnels du CSLP comprennent : (i) un Comité d’Orientation, (ii) une Commission Mixte Mali - Partenaires au développement, (iii) un Comité National de Pilotage, et (iv) un Secrétariat Technique.

Le Comité d'Orientation est l'instance d'orientation et de décision du processus d'élaboration et de suivi du CSLP. A ce titre, il est chargé de : (i) fixer les orientations en matière de conduite du processus pour la croissance et la réduction de la pauvreté dans le cadre du CSLP, (ii) examiner les questions et propositions soumises par le Secrétariat Technique pour décision et (iii) soumettre, au besoin, les documents finaux à l'approbation du Gouvernement.

La Commission Mixte Mali - Partenaires au développement est l'organe de concertation entre le Gouvernement et l'ensemble des PTF dans le cadre du processus d'élaboration et de suivi du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. A ce titre, elle est chargée de : (i) examiner les questions et propositions soumises à son attention par le Comité de pilotage pour avis, (ii) émettre des avis sur lesdites questions et propositions avant leur soumission au Comité d'orientation et (iii) suivre le développement de l'action de la coopération dans les principaux domaines pour une meilleure coordination de l'aide.

Le Comité de Pilotage est chargé de : (i) promouvoir les synergies entre les différents acteurs (Gouvernement, société civile, partenaires techniques et financiers), (ii) assurer la réalisation des travaux techniques du processus CSLP, (iii) initier, impulser et coordonner l'ensemble des activités rentrant dans le cadre de la préparation, du suivi et de l'évaluation du CSLP, (iv) faciliter les concertations entre les différentes parties, (v) veiller à la qualité technique des documents produits, et (vi) veiller à la publication et à la diffusion des documents.

Le Comité Technique National est organisé en groupes de travail autour des axes d'orientation stratégiques : (i) Cadrage Macroéconomique et Budgétaire, (ii) Consolidation des Réformes Structurelles, (iii) Infrastructures et Développement du Secteur Productif et (iv) Renforcement du Secteur Social.

La Cellule Technique de coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté assure le secrétariat technique des mécanismes institutionnels du CSLP. A ce titre, elle est chargée de : (i) suivre le déroulement normal des groupes thématiques au sein desquels elle joue le rôle de secrétariat et d'animation, (ii) faire la synthèse des travaux des groupes thématiques, (iii) assurer la cohérence entre les travaux des groupes thématiques, (iv) préparer les documents à soumettre au Comité de Pilotage, à la Commission Mixte Mali – Partenaires au Développement ou au Comité d'Orientation, et (v) organiser et animer les séminaires/ateliers nationaux et régionaux.

Les indicateurs de suivi – évaluation et les mécanismes de reporting du Plan décennal OMD et du CSLP doivent être aussi harmonisés. Ainsi, lors de l'atelier méthodologique et de lancement de la préparation du 1^{er} rapport national sur le suivi des OMD au Mali (décembre 2003), il a été décidé d'élaborer ce rapport tous les deux (2) ans. Toutefois, il a été recommandé, par la suite, qu'à terme le rapport de mise en œuvre du CSLP rende également compte des progrès réalisés dans l'atteinte des OMD au Mali.

III. Matrice d'actions pour l'opérationnalisation du Plan Décennal OMD

La mise en œuvre effective du Plan décennal d'atteinte des OMD au Mali se fera à l'aide d'instruments de planification – programmation – budgétisation et de suivi – évaluation actuellement utilisés par les différents acteurs de développement du pays.

Ainsi, après sa validation technique et son adoption par le Gouvernement, le Plan décennal d'atteinte des OMD au Mali doit être pris en compte dans le processus opérationnel de mise en œuvre des actions de développement tant au niveau des Départements sectoriels (notamment ceux directement concernés par les OMD) qu'au niveau des Ministères transversaux (Plan et Aménagement du Territoire, Economie et Finances).

Cela passe nécessairement par les actions suivantes, entre autres :

- ü l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles basées sur des objectifs et cibles de moyen et long termes, concourant à l'atteinte des OMD ;
- ü l'élaboration des CDMT dans tous les secteurs concernés par les OMD ;
- ü la prise en compte des besoins en financements additionnels liés à l'atteinte des OMD en 2015 dans le cadrage macroéconomique et dans les CBMT/CDMT ;
- ü la mise en place d'un système d'information permettant de renseigner les indicateurs de suivi – évaluation du CSLP II et des OMD retenus dans le CRESMIC – Mali (Cadre de référence et support méthodologique minimum commun OMD – CSLP II du Mali)⁷ ;
- ü l'élaboration et la diffusion du 2^{ème} Rapport sur le Suivi de la Mise en Œuvre des OMD au Mali ;
- ü le renforcement des capacités des acteurs de développement, notamment ceux directement impliqués dans la mise en œuvre des OMD au Mali, à travers notamment la formation et les échanges d'expériences ;
- ü l'élaboration et la mise en œuvre d'une intense campagne de plaidoyer et de communication pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan décennal et à l'atteinte des OMD au Mali.

Ces actions peuvent être résumées dans le tableau synoptique ci – après :

⁷ Voir ODHD/LCPM : Cadre de référence et support méthodologique minimum commun (CRESMIC) _Mali, OMD-CSLP II, mai 2007.

Tableau n°28 : Matrice d'actions pour l'opérationnalisation du Plan décennal OMD au Mali :

N° d'Ordre	Résumé de l'intitulé des actions	Délais	Structures responsables	Autres structures impliquées
1	Validation et adoption du Plan décennal OMD	2 ^{ème} Semestre 2007	Acteurs/Gouvernement	Partenaires techniques et financiers (PTF)
2	Publication et large diffusion du Plan décennal OMD au Mali	2 ^{ème} Semestre 2007	MEF/CT-CSLP	PNUD/PTF
3	Elaboration et mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles basées sur les OMD	Permanent	Ministères sectoriels	MPAT/MEF
4	Elaboration des CDMT dans tous les secteurs concernés par les OMD	Courant 2008	Ministères sectoriels	MPAT/MEF
5	Intégration des besoins de financement du Plan décennal OMD dans le cadrage macroéconomique et dans les CBMT/CDMT	Permanent	MPAT/MEF	Ministères sectoriels
6	Mise en place d'un système d'information permettant de renseigner les indicateurs de suivi – évaluation du CSLP II et des OMD	Permanent	CPS/DNSI/DNPD/ODHD/CT-CSLP	Autres structures concernées
7	Elaboration et diffusion du 2 ^{ème} Rapport sur le Suivi de la Mise en Œuvre des OMD au Mali	1 ^{er} Semestre 2008	ODHD/CT-CSLP	Autres structures concernées/PNUD
8	Renforcement des capacités des acteurs de développement impliqués dans la mise en œuvre des OMD au Mali	Permanent	Tous Ministères	Partenaires techniques et financiers (PTF)
9	Elaboration et mise en œuvre d'une campagne de plaidoyer et de communication pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan décennal OMD au Mali	2 ^{ème} Semestre 2007	MEF/CT-CSLP	PNUD/PTF

CONCLUSION

Vaste pays situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali occupe une position charnière entre l'Afrique du nord arabo – berbère et l'Afrique noire subsaharienne. Le pays s'est engagé depuis 1991 dans un vaste processus de démocratisation, de décentralisation et de déconcentration qui marque la volonté irréversible des autorités maliennes de faire du Mali un modèle de stabilité, de démocratie et de bonne gouvernance en Afrique.

Par ailleurs, le Gouvernement malien, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration et l'adoption d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des OMD au Mali.

Toutefois, selon les principales conclusions issues du Premier Rapport de Suivi de la Mise en Œuvre des OMD au Mali (2005), au rythme actuel de mise en œuvre des politiques et stratégies, d'exécution des programmes et projets de développement, le pays a peu de chance d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015. Cependant, dans certains domaines (autosuffisance alimentaire, scolarisation primaire universelle, accès à l'eau potable), l'espoir est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus, voire intensifiés.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Décennal 2006-2015 d'atteinte des OMD au Mali pourraient donc constituer le déclic qui permettrait d'inverser les tendances d'ici 2015.

Ce Plan nécessite des financements importants de l'ordre de 8 848,662 milliards de F CFA (soit environ 17,697 milliards de dollars US) à mobiliser sur la période 2006-15, ce qui correspond à un besoin annuel moyen de 884,866 milliards de F CFA. Ainsi, il faudra engager des coûts à hauteur de 64 850 F CFA (soit environ \$130) en moyenne par an et pour chaque malien dans la marche effective vers l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

La réalisation des OMD au Mali doit être menée de manière participative compte tenu de l'importance des besoins de financement issus de l'évaluation des coûts. Ainsi, la stratégie globale de financement a retenu trois catégories d'acteurs contributeurs, à savoir : (i) les ménages/bénéficiaires qui participeront en moyenne annuelle à hauteur de 23% du coût global, (ii) l'Etat central qui apportera, sur ressources propres, 32% des financements requis et, (iii) les partenaires au développement qui appuieront l'Etat avec des ressources extérieures (sous forme de prêts et dons) à hauteur de 45% du coût global.

Il apparaît ainsi que les principaux défis que le Mali doit relever dans la mise en œuvre de son Plan Décennal OMD, résident notamment dans l'amélioration des fonctions de planification stratégique du développement et de pilotage de l'économie, la mobilisation et l'absorption des ressources intérieures et extérieures, l'efficacité et la transparence dans la gestion des finances publiques, ainsi que le renforcement des capacités de tous les acteurs concernés par les OMD.

Cependant, le Mali ne saurait relever seul ces défis immenses sans l'accompagnement constant de la Communauté internationale dont le rôle est déterminant dans l'avènement d' « un Monde Meilleur pour Tous » d'ici 2015.

ANNEXES

Principaux tableaux issus du Costing par secteur

Synthèse analytique des coûts pour réduire de moitié (soit à 38%) en 2015 la population souffrant de faim et de malnutrition (en Millions de F CFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2015	Moyenne
Total des Coûts	49 331	73 612	86 998	103 003	120 849	142 524	169 084	201 868	244 301	306 644	1 498 214	149 821
Coûts en Capital	32 626	53 706	63 544	75 155	87 547	102 574	120 996	143 830	173 915	220 135	1 074 027	107 403
Coûts de fonctionnement	16 705	19 905	23 454	27 849	33 302	39 951	48 088	58 039	70 386	86 509	424 187	42 419
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût total per capita en F CFA	4 094	5 947	6 843	7 888	9 008	10 340	11 937	13 869	16 334	19 945	/	10 621
Coût total per capita en US \$	8	12	14	16	18	21	24	28	33	40		21
Contribution des ménages	-				1 208					6 133		1 498
Contribution de l'Etat	49 331				119 640					300 511		148 323
ressources intérieures	12 333				29 004					70 528		35 957
ressources extérieures	36 998				90 637					229 983		112 366

	2006	2010	2015	Moyenne
Ménages	0%	1%	2%	1%
Etat	100%	99%	98%	99%
ressources intérieures	25%	24%	23%	24%
ressources extérieures	75%	75%	75%	75%

Synthèse analytique des coûts pour assurer la scolarisation universelle au primaire d'ici 2015 (en Millions de F CFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2015	Moyenne
Total des Coûts	148 634	154 987	181 125	202 688	227 959	261 780	299 024	340 311	391 079	308 304	2 515 890	251 589
Coûts en Capital	74 096	68 132	79 304	85 430	93 165	107 809	121 818	137 274	157 834	113 483	1 038 345	103 835
Coûts de fonctionnement	74 538	86 855	101 821	117 258	134 794	153 970	177 206	203 037	233 245	194 821	1 477 545	147 754
Coût total per capita en F CFA	12 334	12 522	14 248	15 522	16 993	18 991	21 111	23 381	26 148	20 053		18 438
Coût total per capita en US \$	25	25	28	31	34	38	42	47	52	40		37
Contribution des ménages	66 439				56 990					30 830		66 839
Contribution de l'Etat	82 194				170 970					277 474		184 750
ressources intérieures	57 521				111 244					184 982		123 698
ressources extérieures	24 673				59 725					92 491		61 052

	2006	2010	2015	Moyenne
Ménages	44,7%	25%	10%	27%
Etat	55,3%	75%	90%	73%
ressources intérieures	38,7%	48,8%	60%	49%
ressources extérieures	16,6%	26,2%	30%	24%

Synthèse analytique des coûts pour le genre et l'autonomisation des femmes (en Millions de F CFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2015	Moyenne
Total des Coûts	3 920	4 516	5 563	6 692	7 903	9 259	10 804	12 648	15 575	22 238	99 117	9 912
Coûts en Capital	2 536	2 927	3 590	4 305	5 073	5 927	6 897	8 055	9 855	13 894	63 061	6 306
Coûts de fonctionnement	1 384	1 589	1 972	2 387	2 830	3 332	3 907	4 593	5 720	8 343	36 056	3 606
Coût total per capita en F CFA	325	365	438	512	589	672	763	869	1 041	1 446		702
Coût total per capita en US \$	0,7	0,7	0,9	1,0	1,2	1,3	1,5	1,7	2,1	2,9	0,0	1,4
Contribution des ménages	-				158					1 112		231
Contribution de l'Etat	3 920				7 745					21 126		9 680
ressources intérieures	39				522					3 336		747
ressources extérieures	3 881				7 192					17 790		8 921

	2006	2010	2015	Moyenne
Ménages	0%	2%	5%	2%
Etat	100%	98%	95%	98%
ressources intérieures	1%	7%	15%	8%
ressources extérieures	99%	91%	80%	90%

Synthèse analytique des coûts du système de santé (en Millions de F CFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2015	Moyenne
Total des Coûts	138 426	164 053	186 657	187 054	206 656	151 972	166 433	185 729	205 037	228 846	1 820 864	182 086
Coûts en Capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coûts de fonctionnement	138 426	164 053	186 657	187 054	206 656	151 972	166 433	185 729	205 037	228 846	1 820 864	182 086
Coût total per capita en F CFA	11 487	13 254	14 683	14 324	15 405	11 025	11 750	12 760	13 709	14 885		13 345
Coût total per capita en US \$	23	27	29	29	31	22	24	26	27	30	0	27
Contribution des ménages	94 130				82 662					34 327		74 655
Contribution de l'Etat	44 296				123 994					194 519		107 431
ressources intérieures	24 917				82 662					114 423		65 551
ressources extérieures	19 380				41 331					80 096		41 880

	2006	2010	2015	Moyenne
Ménages	68%	40%	15%	41%
Etat	32%	60%	85%	59%
ressources intérieures	18%	40%	50%	36%
ressources extérieures	14%	20%	35%	23%

Synthèse analytique des coûts du modèle Eau et Assainissement_ancien (en millions de F CFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2015	Moyenne
Total des Coûts	51 673	54 733	57 972	61 319	64 872	68 519	72 346	76 230	80 275	84 692	672 633	67 263
Coûts en Capital	42 204	43 581	45 088	46 651	48 365	50 115	51 986	53 852	55 814	58 075	495 731	49 573
Coûts de fonctionnement	9 469	11 152	12 884	14 668	16 507	18 403	20 360	22 379	24 461	26 617	176 901	17 690
Coût total per capita en CFA	4 288	4 422	4 560	4 696	4 836	4 971	5 108	5 237	5 367	5 509		4 930
Coût total per capita en US \$	9	9	9	9	10	10	10	10	11	11	-	10

<i>Contribution des ménages</i>	7 751				6 487					4 235		6 726
<i>Contribution de l'Etat</i>	43 922				58 385					80 458		60 537
<i>ressources intérieures</i>	15 502				21 408					29 642		26 905
<i>ressources extérieures</i>	28 420				36 977					55 050		33 632

	2006	2010	2015	Moyenne
Ménages	15%	10%	5%	10%
Etat	85%	90%	95%	90%
ressources intérie	30%	33%	35%	40%
ressources extéri	55%	57%	65%	50%

Synthèse analytique des coûts du modèle Energie (en Millions de F CFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2015	Moyenne
Total des Coûts	62 409	79 636	123 946	145 286	157 542	162 221	154 560	173 619	182 971	187 591	1 429 781	142 978
Coûts en Capital	34 691	41 844	72 130	82 779	84 324	81 572	66 314	73 426	71 849	66 983	675 912	67 591
Coûts de fonctionnement	27 718	37 792	51 816	62 507	73 218	80 649	88 246	100 192	111 122	120 608	753 869	75 387
Coût total per capita en F CFA	5 179	6 434	9 750	11 126	11 744	11 768	10 912	11 928	12 234	12 202		10 328
Coût total per capita en \$ US	10	13	19	22	23	24	22	24	24	24	-	21

<i>Contribution des ménages</i>	24 339				45 687					28 139		39 557
<i>Contribution de l'Etat</i>	38 069				111 855					159 453		103 421
<i>ressources intérieures</i>	9 361				33 084					56 277		31 455
<i>ressources extérieures</i>	28 708				78 771					103 175		71 966

	2006	2010	2015	Moyenne
Ménages	39%	29%	15%	28%
Etat	61%	71%	85%	72%
ressources intérie	15%	21%	30%	22%
ressources extéri	46%	50%	55%	50%

Synthèse analytique des coûts du modèle Routes et Transport (en millions de F CFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2006-2015	Moyenne	Parts en %
Total des Coûts	65 134	68 098	71 488	74 918	78 531	82 337	86 346	90 571	95 023	99 718	812 163	81 216	100%
Coûts en Capital	51 968	54 382	57 184	60 006	62 983	66 123	69 437	72 935	76 627	80 525	652 170	65 217	80%
Coûts de fonctionnement	13 165	13 716	14 304	14 912	15 548	16 213	16 909	17 636	18 397	19 192	159 993	15 999	20%
Coût total per capita en CFA	5 405	5 502	5 623	5 737	5 854	5 973	6 096	6 223	6 353	6 486		5 925	
Coût total per capita en \$ US	448	444	442	439	436	433	430	428	425	422		434	

<i>Contribution des ménages</i>	-				393					997		406	1%
<i>Contribution de l'Etat</i>	65 134				78 138					98 721		80 810	100%
<i>ressources intérieures</i>	13 027				17 277					23 932		17 868	22%
<i>ressources extérieures</i>	52 107				60 862					74 788		62 943	78%

	2006	2010	2015	Moyenne
Ménages	0%	0,5%	1%	0,50%
Etat	100%	99,5%	99%	100%
ressources intérie	20%	22,0%	24%	22%
ressources exté	80%	77,5%	75%	78%